

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/ 38

Séance ordinaire du Vendredi 05 Juillet 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt quatre, le cinq juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 juin 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, Mme Sophie GOURINAT, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELU.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Eric FENOLL à M Benoît SADRY, M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

ABSENT EXCUSE :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Jean BALLOT

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 7 - Finances Locales

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 7.1 – Décisions budgétaires

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 7.1.3 – Décisions modificatives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-11 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'abonder les crédits inscrits au Budget primitif 2024 pour assurer le règlement de certains travaux d'investissements ;

Considérant que le tableau de la décision modificative proposée est le suivant :

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-202438-DE

S²LOW

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES en €				
CHAPITRE	ARTICLE	VOTE BP 2024	MONTANT DM 1	TOTAL VOTE BP +DM
20	2031	0,00	+ 2220,66	2 220,66
20	2031	0,00	+ 2434,19	2 434,19
21	21312	40 557,34	+ 900,00	41 457,34
21	21318	54 388,35	+ 800,00	55 188,35
21	21611	5 364,40	- 710,00	4 654,40
21	21622	0,00	+ 3 210,00	3 210,00
21	21831	0,00	250,00	250,00
21	21841	0,00	+ 1 000,00	1 000,00
21	21848	10 000,00	+ 150,00	10 150,00
21	2188	17 317,43	- 4921,62	12 395,81
			5 333,23	

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES en €				
CHAPITRE	ARTICLE	VOTE BP 2024	MONTANT DM1	TOTAL VOTE BP + DM
13	13258	0,00	+ 1 840,44	1 840,44
13	13258	0,00	+ 1 622,79	1 622,79
	1323	7 910,00	+ 2 230,00	10 140,00
			5 333,23	

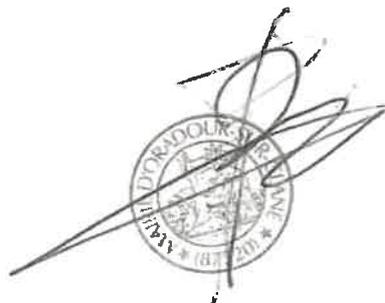
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte, la délibération modificative N°1 du budget principal 2024 telle que présentée ci-dessus ;

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 05 juillet 2024.

Le Maire,



Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 08 juillet 2024

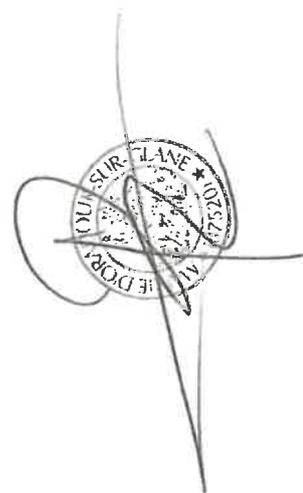
Affichage le : 08 juillet 2024

Décisions modificatives - COMMUNE ORADOUR SUR GLANE - 2024
DM 1 - DM n°1 - 05/07/2024

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2031 (20) : Frais d'études	2 220,66	1323 (13) : Départements	2 230,00
2031 (20) : Frais d'études	2 434,19	13258 (13) : Autres groupements	1 480,44
21312 (21) : Bâtiments scolaires	900,00	13258 (13) : Autres groupements	1 622,79
21318 (21) : Autres bâtiments publics	800,00		
21611 (21) : Biens sous-jacents	-710,00		
21622 (21) : Dépenses ultérieures immobilisées	3 210,00		
21831 (21) : Matériel informatique scolaire	250,00		
21841 (21) : Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 000,00		
21848 (21) : Autres matériels de bureau et mobiliers	150,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	-4 921,62		
Total dépenses :	5 333,23	Total recettes :	5 333,23
Total Dépenses	5 333,23	Total Recettes	5 333,23

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 087-218711000-20240705-202438-DE



MAIRIE D'ORADOUR SUR GLANE

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE

CM DU 05/07/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	VOTE AU BP	MONTANT DM	TOTAL VOTE+DM	CHAPITRE	ARTICLE	VOTE AU BP	MONTANT DM	TOTAL VOTE+DM
20	2031	0,00	2 220,66	2 220,66	13	13258	0,00	1 480,44	1 480,44
	2031	0,00	2 434,19	2 434,19		13258	0,00	1 622,79	1 622,79
21	21312	40 557,34	900,00	41 457,34					
	21318	54 388,35	800,00	55 188,35		1323	7 910,00	2 230,00	10 140,00
	21611	5 364,40	-710,00	4 654,40					
	21622	0,00	3 210,00	3 210,00					0,00
	21831	0,00	250,00	250,00					
	21841	0,00	1 000,00	1 000,00					
	21848	10 000,00	150,00	10 150,00					
	2188	17 317,43	-4 921,62	12 395,81					
		0,00		0,00					
		0,00		0,00					
TOTAL DÉPENSES			5 333,23		TOTAL RECETTES			5 333,23	

Pour information :

études énergétiques SEHV; statue église; cheminée école; mobilier scolaire



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-202438-DE

S²LO

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/ 39

Séance ordinaire du Vendredi 05 juillet 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt quatre, le cinq juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 juin 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, Mme Sophie GOURINAT, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Eric FENOLL à M Benoît SADRY, M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

ABSENT EXCUSE :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Jean BALLOT

OBJET : GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE « LA PASSERELLE »
- ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 1 – Commande publique

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 1.7 – Actes spéciaux et divers

Nomenclature « ACTES » n° 3 : 1.7.2 – Autorisation donnée à l'exécutif

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1411-1,

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n° 2016/86 relatif aux contrats de concession,

Vu la délibération n° 2023/48 en date du 08 septembre 2023 décidant de retenir le principe de délégation de service public pour le Relais Petite Enfance,

Vu les avis du Comité Social Territorial et notamment sa décision du 26 janvier 2024,

Considérant qu'une procédure de délégation de service a été lancée selon la réglementation en vigueur,

Considérant qu'une seule réponse est parvenue suite à la procédure faisant appel à candidatures,
Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunit le 04 juillet 2024,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de la délégation de service public, au vu d'un rapport synthétisant l'offre reçue,
Considérant l'absence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux,
Considérant la complétude du dossier déposé,
Et après pris connaissance du rapport précité et entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **DE RESERVER une suite favorable à la réponse transmise par la Mutualité Française Limousine pour assurer l'exploitation et la gestion du Relai Petite Enfance d'Oradour-sur-Glane du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2027 aux conditions énoncées ci-dessous :**
 - Recrutement d'un animateur à raison de 14 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2024,
 - Le planning de travail pour l'animateur proposé est réparti sur 2 journées :
Préparation atelier d'éveil – animation collective – rangement de la salle – saisie administrative participants – administratif : 1 créneau de 8h30 /12 h à Oradour sur Glane, 1 créneau 8h30 / 12h en alternance à Javerdat et à Cieux
Accueil du public sur RDV – accueil téléphonique et mails – réunions -temps partenarial – administratif : 2 créneaux de 3h30 en après-midi à Oradour-sur-Glane soit un total de 14 heures hebdomadaires
 - Le relai petite enfance demandera une habilitation pour répondre aux demandes en ligne à compter de janvier 2025,
 - Les objectifs du relai petite enfance seront d'informer les familles, les professionnels de l'accueil individuel sur la réouverture du service et son fonctionnement et de son fonctionnement.
 - Un comité de pilotage du RPE sera mis en place afin d'évaluer le service et piloter les orientations retenues,
 - La Mutualité Française Limousine signera avant la CAF de la Haute-Vienne une convention d'objectifs et de financements après validation du projet de fonctionnement du relai petite enfance. Elle pourra bénéficier du soutien financier de la CAF via la prestation socle, le bonus territoire CTG et l'éventuel bonus mission renforcée.
 - Eléments financiers :
 - Temps de travail de l'animateur équivalent à 0,40 ETP
 - Prestation de service socle versée par la CAF : 11 585 € avec une évolution du montant de 0,25% par an
 - Financement forfaitaire CAF pour mission renforcée : 3 224 € à partir de 2025 avec une évolution de 0,25%
 - Bonus territoire CTG de 6 690 €
 - Participation financière proposée pour la durée du contrat : 33 971 € soit en moyenne 8 493 € sur 4 années.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-202439-DE



Les principaux éléments du dossier de candidature sont annexés à la présente délibération.

- **DE MOBILISER** les crédits nécessaires au budget 2024 et sur les budgets 2025,2026 et 2027,
- **ET D'AUTORISER** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents nécessaires notamment avec la Mutualité Française Limousine pour mener à bien cette opération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 05 juillet 2024.

Le Maire,



Philippe LACROIX



Transmis en Sous-Préfecture le : 08 juillet 2024

Affichage le : 08 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-202439-DE

S²LO



CANDIDATURE

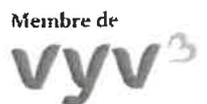
Délégation de **service public**

Relative à la gestion du Relais Petite Enfance
d'Oradour-sur-Glane

*dossier présenté en Conseil municipal
le 05 juillet 2024*

Oradour sur Glane

JUIN 2024



Sommaire

1- Présentation de la Mutualité Française Limousine	P. 3
1-1 La fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF)	P. 3
1-2 Membre du groupe Vyv3	P. 5
1-3 L'union territoriale : la Mutualité Française Limousine	P. 6
1-4 Un projet d'entreprise pour la Mutualité Française Limousine	P. 12
1-5 Une garantie financière	P. 16
2- Expériences de gestion de services dans le domaine de la petite enfance	P. 17
2-1 Un gestionnaire de proximité, véritable acteur sur le territoire	P. 17
2-2 Références de prestations similaires	P. 18
2-3 Un engagement de qualité de service	P. 22
2-4 Le premier Référentiel qualité de service dans le secteur de la petite enfance en constante évolution : Quali' Enfance	P. 23
3- Les prestations du service	P. 25
3-1 L'inscription dans la politique enfance jeunesse du territoire	P. 25
3-2 Les valeurs et principes mutualistes pour le secteur de la petite enfance	P. 28
3-3 Les partenariats et le développement durable	P. 30
3-4 Le projet de fonctionnement du RPE	P. 33
4- Moyens et méthodes mis à la disposition de la collectivité	P. 38
4-1 Les valeurs ajoutées	P. 38
4-2 Une gestion structurée autour des services supports	P. 41
4-3 Les ressources humaines	P. 43
4-4 La sécurité et les biens	P. 50
4-5 Le plan de communication	P. 55
4-6 Le partenariat avec la commune d'Oradour-sur-Glane et le cadre de suivi de la DSP	P. 59
5- Le dossier financier	P. 61
Conclusion	P. 62

1- Présentation de la Mutualité Française Limousine

1-1 La Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

La Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF) est le porte-parole des mutuelles et des unions mutualistes qui la composent. Elle assure la promotion de leurs activités et de leurs idées auprès des pouvoirs publics, des institutions et de tous les acteurs de la santé et de la protection sociale.

Ses missions se décomposent selon 3 grands axes :

- **Un syndicat professionnel représentant les mutuelles**

Créée en 1902, la FNMF est le porte-parole de 518 mutuelles, qu'il s'agisse de mutuelles nationales, régionales ou locales, de membres d'organismes paritaires d'assurance santé, de prévoyance.

La Mutualité Française est présente en métropole et en outre-mer via 17 Unions régionales qui portent et mettent en œuvre ses positions auprès des décideurs locaux.

Elle mène un travail d'influence très actif, doublé d'un accès privilégié, auprès des pouvoirs publics, des parlementaires, des organisations syndicales, des représentants des professions de santé et des usagers.

- **Une organisation active au sein d'instances nationales et internationales**

Une présence dans les instances de l'Assurance maladie (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, caisses primaires d'assurance maladie...) et de la démocratie sanitaire (agences régionales de santé, conseils départementaux de la citoyenneté de l'autonomie, conseils territoriaux de santé).

Membre de l'Association internationale de la Mutualité (AIM), organisation-cadre composée de 55 fédérations de 28 pays répartis à travers l'Europe, l'Amérique latine, l'Afrique et le Moyen-Orient.

- **Une fédération au cœur du débat public**

Un acteur qui nourrit le débat national autour des questions de santé et de protection sociale.

Une démarche globale qui se nourrit de débats ouverts, d'études et de réflexions menés avec les militants mutualistes, avec des think tanks ou associations partenaires (rencontres interrégionales, Place de la Santé - Le Lab, Le Pacte du pouvoir de vivre, etc.)

La Mutualité Française place l'individu au cœur de ses préoccupations.

Cette logique se traduit par :

- La volonté de proposer une offre globale et coordonnée reposant sur trois piliers : la prévention, le soin et l'accompagnement ;
- Le respect de l'individu et de son libre choix, tout en lui apportant une information claire et impartiale ;
- Une culture de la qualité de service mise en œuvre au travers de démarches qualité fondées sur des labellisations internes ou des certifications par des organismes tiers ;

Les organismes mutualistes sont des sociétés de personnes qui développent la solidarité. Ils prônent une conception globale de la santé, telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.).

Les gestionnaires de services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) représentent le premier réseau sanitaire et social à but non lucratif de France.

Plus de 750 établissements et services de la Mutualité Française sont dédiés à la petite enfance, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées et aux initiatives sociales. Précédemment réunis au sein du réseau Générations Mutualistes, ceux-ci sont fédérés depuis 2019 au sein de la Direction de l'offre de soins, de l'autonomie et des parcours (Dosap) de la Mutualité Française, laquelle regroupe aussi les réseaux des centres de santé, pharmacies et établissements hospitaliers mutualistes.

La Dosap développe et diffuse l'innovation en favorisant les échanges et le partage de compétences entre professionnels de la petite enfance exerçant sur l'ensemble du territoire national. Elle accompagne également les établissements et services dans leur développement en mettant à leur disposition de nombreux outils et services, afin de proposer les meilleures prestations aux enfants et à leurs parents.

Par la constitution d'un maillage territorial, la mise à disposition de personnes ressource et la proposition de rencontres de travail et d'échanges, ce réseau, auquel adhère la Mutualité Française Limousine, soutient les projets mutualistes et met en œuvre des actions visant à :

- Renforcer la connaissance réciproque entre les différentes structures Petite Enfance mutualistes et leurs acteurs ;
- Favoriser la formation et l'information des professionnels de la Petite Enfance et des organismes gestionnaires ;
- Réfléchir et mettre en place des solutions innovantes qui s'adaptent aux besoins d'horaires et d'organisation des familles.

Développer des outils de gestion adaptés au secteur de la petite enfance et à ses évolutions. Dès le début de la crise sanitaire, la DOSAP a été un véritable soutien pour tout le réseau mutualiste et notamment sur le secteur de la petite enfance.

Rapidement des visioconférences ont été proposées permettant d'avoir les informations nécessaires au fil de l'eau et d'échanger entre acteurs petite enfance du réseau. Cela nous a permis d'être réactifs et d'avoir les supports nécessaires au suivi de la crise.

Sur l'ensemble du territoire français, le réseau Petite enfance de la Mutualité Française regroupe 245 établissements et services pour la petite enfance : EAJE, RPE, services « Mamhique » et autres lieux.

Un partenaire proche de vos préoccupations

Les mutuelles gestionnaires de services de soins et d'accompagnement inscrivent leur action dans la durée et agissent dans **une dynamique de coopération** avec l'ensemble des acteurs locaux.

Acteurs pérennes des territoires, elles sont de **véritables partenaires** qui peuvent développer à vos côtés de nouvelles réponses aux besoins de la population.

1-2 Membre du groupe Vyv3

La Mutualité Française Limousine a adhéré au groupe Vyv3 en juillet 2021. Le groupe Vyv3 est le premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France dont la mission est d'accompagner tout un chacun tout au long de sa vie.

Cette adhésion offre un nouvel accompagnement à la MFL. Il dispose notamment d'une filière métier spécifique « Enfance et famille ».

La direction du Pôle Petite Enfance est régulièrement en lien avec ce réseau national et ses homologues des autres régions.

Cette adhésion permet ainsi de nouvelles réflexions afin d'améliorer encore nos pratiques quotidiennes. Une réflexion a été menée tout au long de l'année 2022, autour du changement de logiciel métier, pour fiabiliser encore davantage les informations nécessaires à un pilotage optimisé de notre activité. Le déploiement a été réalisé au cours du 1^{er} semestre 2023, et se poursuit en 2024 avec de nouvelles fonctionnalités.

Des échanges réguliers ont aussi pour sujet l'accompagnement sur l'offre aux entreprises ou encore l'accueil de l'enfant en situation de handicap et du soutien à sa famille.

Le groupe Vyv3 « Enfance et famille » représente 140 établissements et services dont 100 crèches. Nous sommes ainsi le premier gestionnaire de crèches de l'économie sociale et solidaire. Son ambition est de développer au plus près des territoires une offre de soins de qualité, innovante, performante, accessible à tous et adaptée aux besoins de chacun. A travers la diversité de son offre et fort de l'engagement humain, Vyv3 agit au quotidien pour renforcer l'accès aux soins de l'ensemble de la population.

Sa raison d'être a été définie ainsi :

« Se mobiliser chaque jour, au cœur des territoires, pour prendre soin de chacun », telle est la Raison d'être de VYV3. Fruit d'un travail collectif et collaboratif d'un an, elle a été inscrite dans les statuts de VYV3 à l'occasion de son Assemblée Générale du 17 novembre 2021, faisant consensus parmi les élus. »

Une Raison d'être, ce sont avant tout des mots qui comptent, qui donnent un sens à l'action, qui nous rendent fiers de nos métiers, qui nous engagent pour l'avenir. En effet, cette phrase est la traduction de ce qui résonne en chacun des collaborateurs de VYV3, dans ses actions quotidiennes.

Dans le cadre de sa démarche RSE, VYV3 est soucieux d'améliorer sans cesse son impact sur la société en agissant pour la réalisation des objectifs de développement durable, ambition de la croissance qui prend en compte les impacts environnementaux et sociaux, en s'appuyant sur trois piliers : le pilier économique, le pilier social et le pilier environnemental.

Pour ce qui est des engagements de la filière Petite enfance, il s'agit de :

- ✓ Poursuivre la politique d'achats & de consommation responsable de la filière
- ✓ Développer des pratiques et une approche pédagogique autour de la santé environnementale

1-3 L'union territoriale : la Mutualité Française Limousine

Sa carte d'identité :

Dénomination détaillée	Mutualité Française Limousine (Sigle : MFL)
Territoire d'activité	Haute-Vienne, Creuse et Corrèze
Coordonnées du siège social	39 avenue Garibaldi 87 000 LIMOGES
Statut juridique	Organisme privé à but non lucratif reconnu d'utilité publique, soumis au Code de la Mutualité
Gouvernance	1 Assemblée Générale, composée de 90 délégués représentant les mutuelles, convoquée 1 fois/an par le Président 1 Conseil d'Administration de 31 administrateurs élus pour 6 ans 1 Bureau de 10 membres, avec en sus du Président : trois vice-président(e), 1 (e) secrétaire général (e) et deux secrétaires généraux (ales) adjoint(e)s, 1 (e) trésorier(e) et deux trésorier(e)s adjoint(e)s, tous réélus pour 3 ans
Nom du Président	M. Bernard BERTIN
Nom du Directeur Général	M. Franck BONICHON
CCN	Convention collective Mutualité (Code IDCC : 2128)

Objet statutaire

(Extraits des statuts)

L'Union Territoriale Limousine a pour objet :

1° De créer et de gérer des établissements sanitaires et des établissements et services d'action sociale et médico-sociale.

2° De gérer des dispositifs liés à l'insertion par le logement ou l'hébergement des personnes fragiles ou défavorisées.

3° De diffuser par brochures, par tracts, conférences, journaux et par tout autre moyen médiatique, les principes de solidarité et de prévoyance qui guident le mouvement mutualiste.

4° De s'associer par convention avec des collectivités publiques, des personnes morales de droit privé en vue de créer et gérer des établissements ou services.

5° De passer des conventions ou contrats avec des mutuelles, des unions ou la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) pour permettre la réalisation de son objet.

6° D'exercer toute activité conforme au Code de la Mutualité, notamment sur la prévention.

IRP

1 Comité social et économique de 9 titulaires et 5 suppléants
2 représentants du personnel au conseil d'administration
2 organisations syndicales représentées

Nombre de salariés et métiers

Au 31 décembre 2022 : 865 salariés pour 793.88 Equivalents Temps Plein (ETP)

Plus de 100 métiers différents : opticien, monteur vendeur, audioprothésiste, assistant audioprothésiste, agent administratif, aide-soignant, directeur d'établissement, directeur de pôle, infirmier, agent technique, chirurgien-dentiste, assistant dentaire, pharmacien, préparateur en pharmacie, cuisinier, secrétaire, responsable de secteur de service à la personne, auxiliaire de vie...

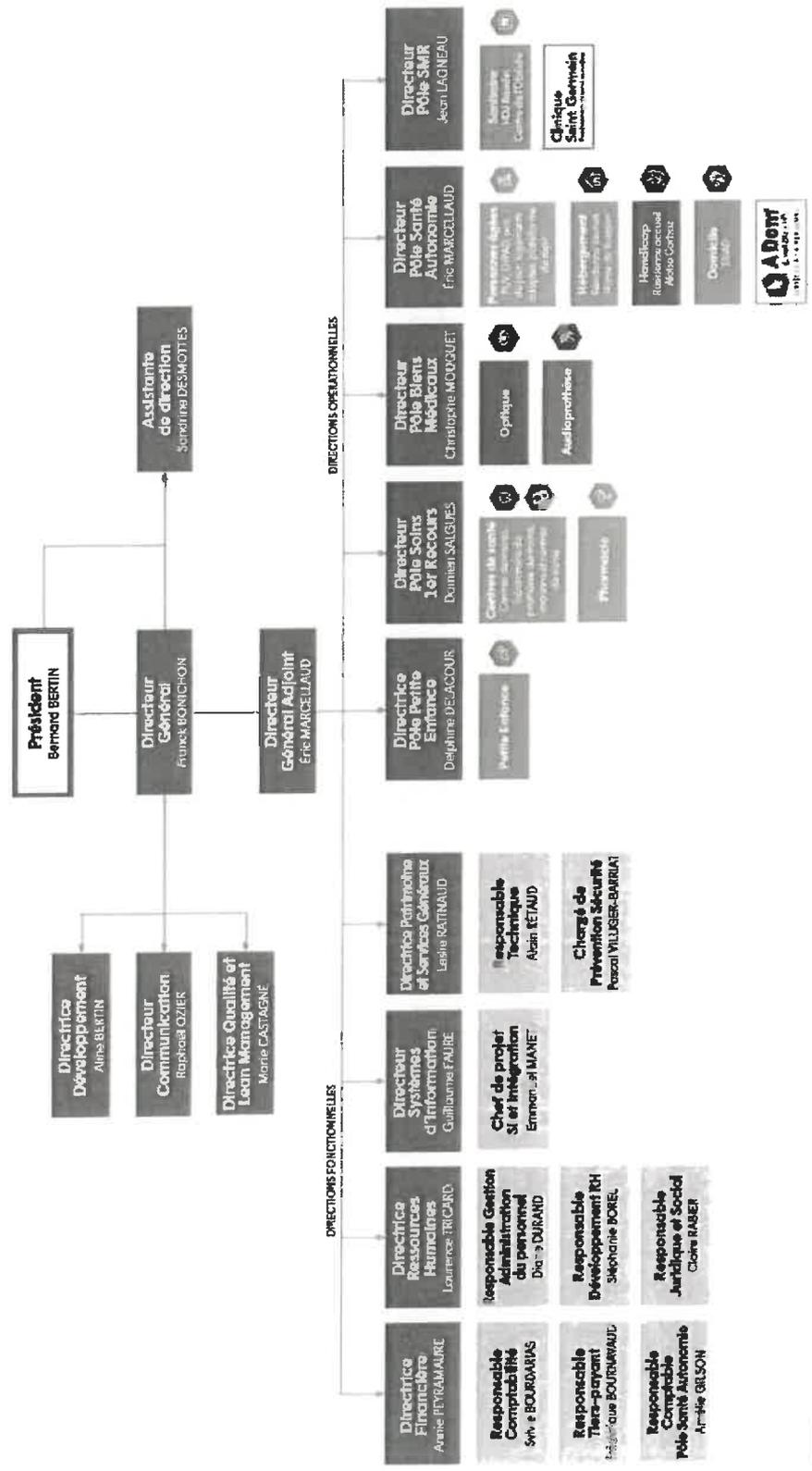
Réseau/fédération d'appartenance

Adhésion au groupe VYV3 depuis le 1^{er} juillet 2021
Adhésion à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Une fusion avec la Mutualité Française de la Vienne et celle de la Dordogne est en cours et sera actée en Assemblée Générale en juin 2024. A cette occasion, le nom de la Mutualité Française Limousine évoluera.

Organigramme de la Mutualité Française Limousine

Mai 2024



Membres du Comité de Direction

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 087-218711000-20240705-202439-DE



La vocation de la Mutualité Française Limousine est de créer et de gérer des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM), sur les territoires départementaux de l'ex-région Limousin, à savoir la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne.

Forte d'une reconnaissance d'utilité publique obtenue le 10 juin 1932, la Mutualité Française Limousine participe à l'offre de santé locale, et accompagne les collectivités et les institutions dans leurs politiques de santé.

Elle compte près de 900 collaborateurs et gère à ce jour près de 90 SSAM, à savoir :



13 centres Ecouter Voir - Audition Mutualiste



8 cabinets dentaires / 1 laboratoire de prothèses dentaires



1 hôtel / 1 résidence jeunes



3 établissements sanitaires



16 magasins Ecouter Voir - Optique Mutualiste



1 accueil de jour / 7 EHPAD / 6 Vilarets d'Or / 1 Maison bigénérationnelle / 2 unités de vie / 1 service de soins infirmiers à domicile / soutien aux aidants



18 établissements d'accueil du jeune enfant / 2 relais Petits Enfance / 1 service MAMHIQUE



1 pharmacie



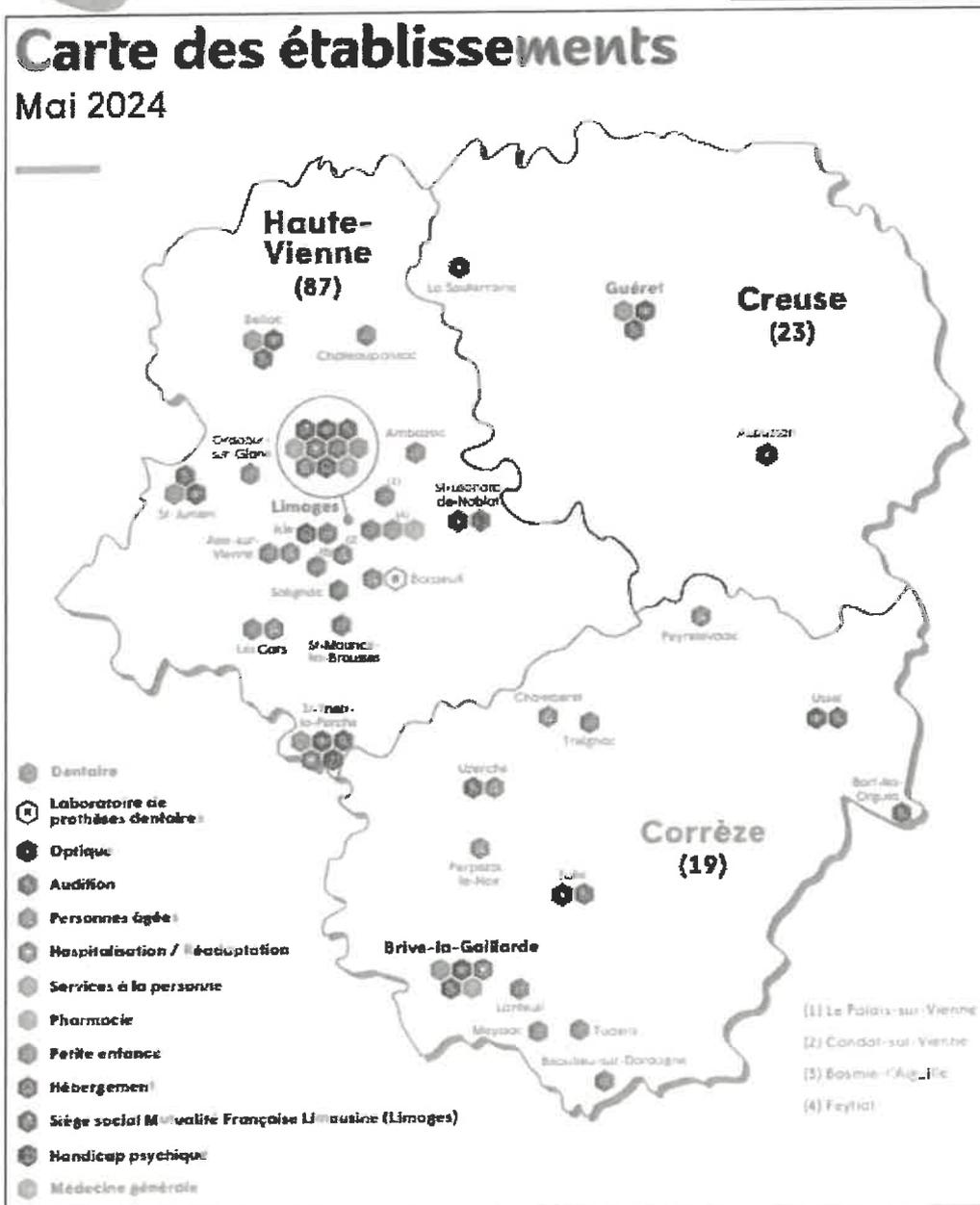
1 offre de services à la personne (2 agences)



1 centre de santé



1 résidence destinée à l'accueil des personnes en situation de handicap psychique



Afin d'accompagner cette diversité d'activités, la Mutualité Française Limousine s'est structurée autour de 5 grands pôles d'activité, dits pôles opérationnels :

- **le Pôle Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)** : ce pôle rassemble les 3 établissements sanitaires de la MFL, à savoir la Clinique Saint Germain, l'Hôpital de Jour Baudin et le Centre de l'Obésité Bernard Descottes, tous spécialisés en soins de suite et de réadaptation.

- **le Pôle Santé Autonomie** : le pôle regroupe un volet « hébergement » avec un hôtel hospitalier et une résidence jeunes, ainsi qu'un volet « médico-social » partagé entre une offre institutionnelle (7 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), logements intermédiaires type Petites Unités de Vie et habitat inclusif) et le maintien à domicile (avec un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), un Service d'Aide A Domicile (SAAD), un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), une plateforme de répit des aidants, un Centre de Ressources Territorial (CRT) et une résidence d'accueil (handicap psychique)).

le Pôle Soins de Premier Recours : le pôle regroupe les 8 centres de santé dentaires de la Mutualité Française Limousine ainsi qu'un laboratoire de prothèses et une pharmacie. Avec la pratique du tiers-payant, ces services se veulent accessibles à tous. Le pôle met en œuvre régulièrement des actions de prévention en santé et se veut être au service des autres SSAM de la Mutualité Française Limousine et notamment des EHPAD à travers une prestation « gravure » pour les appareils dentaires et les lunettes des résidents afin de prévenir la perte. La pharmacie porte également un service de livraison à domicile de médicaments (sur Limoges) et de Préparation de Doses à Administrer (PDA) pour les EHPAD.

- **le Pôle Biens Médicaux** : le pôle est structuré autour de la marque Ecouter-Voir, qui regroupe les Opticiens Mutualistes et l'Audition Mutualiste. Concernant l'optique, il s'agit du premier réseau en Limousin, qui regroupe plus de 80 collaborateurs pour 16 magasins, tous certifiés QUALIOPTIC par le Bureau Veritas. Chaque salarié bénéficie au moins de 2 jours par an de formation en sus du développement professionnel continu assuré tous les 3 ans. Pour l'audition, les 13 centres sont également certifiés par le Bureau Veritas.

- **le Pôle Petite Enfance** : l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant est certifié par l'Association Française pour l'Amélioration et le management de la Qualité (AFAQ) Engagement de service® « QUALI'ENFANCE » depuis décembre 2018. Ces 18 établissements d'accueil du jeune enfant représentent plus de 380 places d'accueil. Un dispositif d'accueil sur horaires atypiques (nuit, WE, jour férié) y est expérimenté depuis 2017. Le Pôle Petite Enfance gère également 2 Relais Petite Enfance en Corrèze.

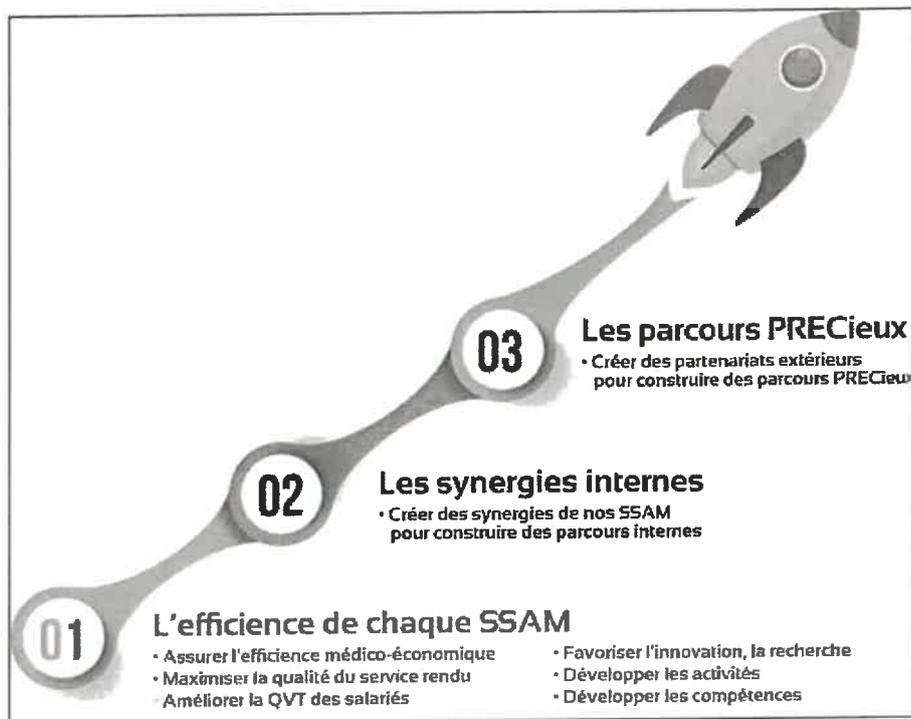
Pour accompagner ces pôles à gérer leurs activités, le siège social de la MFL est doté de différents services supports et transversaux : ressources humaines, comptabilité/finances, communication, développement, qualité, logistique/patrimoine/services généraux, systèmes d'information et direction générale.

La Mutualité Française Limousine est sous la responsabilité d'un directeur général et d'un directeur général adjoint, tous deux entourés d'un comité de direction de 14 membres.

1-4 Un projet d'entreprise pour la Mutualité Française Limousine

Mis en place depuis 2018, le projet d'entreprise de la Mutualité Française Limousine est construit autour de 3 grands axes :

- l'efficacité de nos métiers,
- la synergie de nos SSAM (services et soins d'accompagnement mutualiste),
- les partenariats externes en faveur des parcours patients.



L'efficacité de nos métiers passe par les démarches qualité et de certification, la formation professionnelle, la politique sociale (démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), accords d'entreprise...), la recherche et l'innovation et le suivi économique de nos activités.

La synergie de nos SSAM vise à développer la culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance pour développer notre différenciation mutualiste à travers des offres par typologie de patients, ou des prestations croisées entre SSAM.

Enfin, les partenariats externes visent à construire, consolider, fluidifier les parcours de vie et de soins de nos usagers : ils concernent le Groupement Hospitalier de Territoire du Limousin (GHT) porté par le CHU de Limoges, le Centre Hospitalier Esquirol ou encore des acteurs privés à but non lucratif (Fondation John Bost, ADAPEI, APAJH,...), à but lucratif (Polyclinique de Limoges), ou institutionnels (Mutualité Sociale Agricole du Limousin, Caisses Primaires d'Assurance Maladie, ARS, Conseils Départementaux, Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle-Aquitaine, communes, communautés de communes...).

En 2019, et afin de soutenir cette vision stratégique et notamment la synergie de nos SSAM, la Direction Générale a initié une démarche de Lean Management, qui vise à faciliter l'amélioration continue au sein d'une organisation et où le client/patient est au cœur des préoccupations.

Issu du monde de l'industrie il y a 60 ans par DEMING, le Lean est une méthode de management qui vise l'amélioration des performances par le développement des compétences et des conditions de travail de tous les employés. Cette méthode recherche les conditions idéales de fonctionnement en faisant travailler ensemble le personnel de manière à ajouter de la valeur avec le moins de « gaspillage » possible. L'objectif est d'éliminer toutes les tâches pour lesquelles il n'y a pas de valeur ajoutée pour passer plus de temps sur la réalisation du service rendu.

Véritable système d'amélioration continue de la qualité de service, ce mode managérial est basé sur la formation permanente au poste de travail. On mise sur le capital humain et on vise à améliorer le travail et l'efficacité par l'engagement collectif. Le Lean permet ainsi d'agir sur les dysfonctionnements du quotidien qui nuisent à l'efficacité, en permettant aux salariés de les identifier et de mettre en place par eux-mêmes les outils de résolution des problèmes et de pérennisation.

Chaque collaborateur approfondit son expertise métier tout en développant sa capacité à travailler en équipe pour identifier les dysfonctionnements quotidiens (travail inutile, problème d'organisation des flux...) et trouver des solutions pour les corriger. Le succès de l'entreprise s'aligne ainsi sur le succès de son personnel. Il s'agit d'une approche basée sur les valeurs de l'entreprise, c'est-à-dire un modèle participatif où la culture d'entreprise s'articule avec la stratégie. On promeut le développement des compétences des collaborateurs, avec les clients/patients/enfants au cœur des préoccupations, ce qui vise à donner du sens au travail : on ose essayer par soi-même des solutions et on a le droit à l'erreur. La hiérarchie n'est pas abolie pour autant mais chacun a un rôle à tenir. Ce sont les équipes de terrain qui œuvrent et le management de proximité est là pour les soutenir.

La démarche est donc basée sur :

- Des valeurs fortes partagées par tous et traduites en comportements à adopter dans l'institution,
- Un « cap » appelé « Vrai Nord » avec des objectifs précis suivis par des indicateurs mesurables,
- Une promesse faite à l'utilisateur, au client, au patient, à l'enfant.

Dans cette déclinaison, la finalité arrêtée par la Mutualité Française Limousine est « d'être l'acteur global de la santé et de l'accompagnement à but non lucratif, leader sur le Limousin, et favoriser l'accès à des soins et à des accompagnements de qualité en maîtrisant le reste à charge. ».

Avec une seule « promesse » : satisfaire au mieux le P.R.E.C. IEUX (Patient, Résident, Enfant, Client).

Pour ce faire, elle fonde son action au quotidien sur 4 grandes valeurs :



Ces valeurs se traduisent concrètement dans un « cap », une vision, un « Vrai Nord » dont la réalisation est basée sur les actions suivantes, actions qui seront évaluées par des indicateurs mesurables :

- la maximisation de la qualité du service rendu,
- la qualité de vie au travail des salariés,
- l'efficacité médico-économique,
- le développement de nos activités en termes d'innovation, de recherche et de développement des compétences.



1-5 Une garantie financière

Le chiffre d'affaires en K€

	2020	2021	2022
Mutualité Française Limousine	53 909	64 920	65 131
Pôle petite enfance	5 756	5 885	6 294

La croissance du chiffre d'affaires au cours des exercices 2020 à 2022 est le résultat d'une stratégie de développement d'activités au service des territoires tout en s'appuyant sur le recentrage des activités sur le cœur de métier de la Mutualité Française Limousine.

Cette stratégie de développement est possible grâce à la gestion saine de la structure.

2- Expériences de gestion de services dans le domaine de la petite enfance

2-1 Un gestionnaire de proximité, véritable acteur sur le territoire

La Mutualité Française Limousine véritable acteur, de proximité, de l'accompagnement de la personne tout au long de la vie, a développé son activité de gestionnaire d'établissement d'accueil de jeunes enfants dès 2004. Sollicitée par de nombreuses collectivités, entreprises, la gestion mutualiste propose un service de qualité qui s'attache à répondre aux besoins de chaque acteur de la Petite Enfance, en plaçant l'enfant au cœur du dispositif.

Actuellement, la Mutualité Française Limousine gère 18 établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire ainsi que deux Relais petite enfance, et participe à de nombreux projets comme :

- Partenaire de l'insertion professionnelle des familles de la ville de Limoges, notamment dans le cadre du dispositif *Fiches insertion* ;
- Partenaire également du développement de l'offre de service petite enfance et familles sur le département, en s'impliquant activement dans plusieurs groupes de travail du Schéma Départemental des Services aux Familles et, depuis 2022 en tant que membre du Comité départemental des services aux familles ;
- Acteur du Réseau Famille de la Mutualité Française, en développant le Service Mamhique, pour proposer des modes d'accueil mutualisés en horaires décalés en collaboration avec les employeurs, dont la SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) Nouvelle-Aquitaine ;
- Partenaire actif auprès des collectivités dans le cadre des Conventions territoriales globales impliquant responsables EAJE et personnel du Pôle petite enfance ;
- Depuis 2021, ce sont plusieurs collectivités de Corrèze et de Creuse qui ont sollicité le Pôle petite enfance de la Mutualité Française Limousine pour les accompagner dans leur réflexion pour la création d'établissements d'accueil du jeune enfant mais également pour la réouverture d'un Relais petite enfance sur la Communauté de communes Midi Corrèzien. Certains diagnostics sont encore en cours pour l'implantation de nouvelles structures. Des projets devraient voir le jour courant 2024.

Un gestionnaire Petite Enfance expérimenté, de proximité qui s'attache à :

- Intégrer la structure dans le paysage local en prenant en compte les spécificités territoriales ;
- Garantir une éthique au service des usagers, autour de la valeur « démocratie » du mouvement mutualiste afin d'assurer la continuité de service ainsi que l'égalité des usagers devant le service public ;
- Organiser l'équipement à partir du projet social ;
- Garantir la dynamique du projet d'accueil de jeunes enfants ;
- Soutenir la parentalité et proposer des actions de prévention ;
- Garantir une évolution permettant la pérennisation, l'adaptation de l'accueil aux besoins ;
- Offrir un service de qualité : en prise directe et permanente avec les acteurs et les besoins du territoire pour avoir un retour permanent des utilisateurs, certification « QUAL'ENFANCE »
- Animer des espaces de participation regroupant l'ensemble des acteurs notamment les familles ;
- Informer les familles, les associer à la vie de l'établissement ;
- Sécuriser la gestion de l'équipement dans le respect de la réglementation ;
- Mobiliser des ressources techniques (finances, ressources humaines, administration générale, construction/aménagement de locaux, etc...).

2-2 Références de prestations similaires

Dès l'ouverture des E.A.J.E. « **Lous Pitious** » et « La Ritournelle » en 2004, grâce à une convention de gestion avec les collectivités locales de Bosmie-l'Aiguille et de Verneuil-sur-Vienne, la Mutualité a fait preuve d'une gestion rigoureuse permettant à la fois un bon développement de la fréquentation et une bonne maîtrise des coûts.

La gestion mutualiste avait l'avantage de dissocier les rôles, confondus dans le secteur associatif où les parents cumulent les fonctions de gestionnaire employeur, d'utilisateur, voire de collègues « occasionnels » avec l'équipe de professionnels (remplacements ponctuels dans la structure, courses diverses pour la structure...).

La Communauté de communes du Val de Vienne a fait le choix de la Mutualité Française Limousine pour gérer, sous contrat d'affermage, à compter du 1er janvier 2008, les 3 équipements communautaires : « Lous Pitious », « La Ritournelle » et « **Les Petits Mousse** » d'une capacité respective de 20 places.

En juillet 2012, la capacité des Petits Mousse a été portée à 24 places pour répondre aux besoins de la population en croissance démographique.

La Communauté de communes du Val de Vienne a renouvelé sa confiance en la Mutualité Française Limousine à plusieurs reprises ; le dernier contrat d'affermage a débuté au 01/01/2022.

Lous Pitious



Les Petits Mousse



En 2007, le secteur Petite Enfance s'est élargi avec la prise en gestion de nouveaux équipements. La commune de Limoges a conventionné avec la Mutualité Française Limousine confiant la gestion de la structure multi-accueil « **Les Petits Mômes** » de Landouge, de façon à permettre la continuité du service public et l'égalité des usagers, dès lors que l'association gestionnaire était dans l'incapacité de poursuivre sa finalité.

Dans le cadre du partenariat avec la ville de Limoges, la Mutualité Française Limousine a porté le projet de transfert de l'établissement « Les Petits Mômes ». La construction d'un nouvel équipement a permis d'étendre la capacité d'accueil de 16 à 20 places en mai 2019, avec des places entreprises.



A compter du 1er septembre 2007, la gestion de l'équipement Petite Enfance de la Communauté de communes des Monts de Châlus, situé à Les Cars, dénommé « **Lili Prune** », d'une capacité de 12 places, a été confiée en délégation de service public à la Mutualité Française Limousine. Un nouveau contrat d'affermage a été signé avec la Communauté de communes à effet au 1er janvier 2011 avec une extension de deux places, pour 5 ans, suivi d'un 3ème contrat pour la période de janvier 2016 à décembre 2018, puis d'un 4ème pour la période de janvier 2019 à décembre 2023. Ce partenariat a été renouvelé au 1er janvier 2024 pour une période de 5 ans.



Au 1er avril 2018, le CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus a délégué de façon provisoire à la Mutualité Française Limousine, la gestion de l'EAJE « **Pirouett' Cacahuètes** » (22 places) jusqu'alors en gestion associative. Une DSP a ensuite été mise en place sur le territoire du CIAS Pays de Nexon Monts de Châlus. La Mutualité Française Limousine a été retenue, assurant ainsi la gestion de 2 EAJE sur ce territoire (Pirouett' Cacahuètes et Lili Prune).



Fin 2007, le Syndicat Intercommunautaire de Développement de Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac en Corrèze, a décidé de signer avec la Mutualité Française Limousine une délégation de service public pour assurer la gestion d'un équipement Petite Enfance, « **BéBé aiMe** », éclaté sur 3 communes, d'une capacité globale de 44 places, avec une montée en charge progressive, pour atteindre, en 4 ans, 60 places.

Au 1er janvier 2012, le S.I.D. B.B.M. a confié, à nouveau, la gestion de ses Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant à la Mutualité Française Limousine, pour une durée de 6 ans, avec 66 places au 1er janvier 2013. Le contrat a été prolongé d'une année jusqu'à fin 2018 par avenant puis renouvelé jusqu'en 2024. Aujourd'hui, il s'agit de 3 EAJE distincts de 24 places chacun.



Depuis le 1^{er} avril 2022, la MFL, à la demande de la collectivité, assure la gestion du **Relais petite enfance du territoire**, auquel la mission de guichet unique a été confiée.

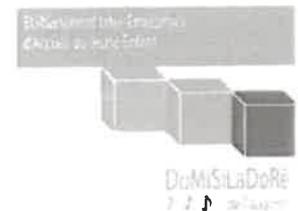
La municipalité du Palais-sur-Vienne a choisi la Mutualité Française Limousine pour développer une structure Petite Enfance, « **Les Petits Pirates** », d'une capacité d'accueil de 20 enfants, en septembre 2008, pour 5 ans. Un second contrat a été signé pour 6 ans, de septembre 2013 à août 2019. Le renouvellement de la DSP a ensuite permis à la municipalité de renouveler sa confiance en la Mutualité Française Limousine jusqu'en 2024 avec une extension de l'amplitude d'ouverture, de 11h à 11h30 par jour.



En 2009, le Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance du Val de Briance a délégué à la Mutualité Française Limousine la gestion de son Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, « **123 Soleil** », d'une capacité de 20 places, pour 4 ans. Un second contrat a été signé pour la période d'août 2013 à août 2019, renouvelé jusqu'en 2025.



L'Association de la Zone Industrielle Nord et le Club Entreprises Ester ont confié l'ensemble du projet de création d'un établissement d'accueil Petite Enfance inter-entreprises, 48 places, à la Mutualité Française Limousine. La C.A.F. de la Haute-Vienne a soutenu financièrement le projet. L'établissement, « **DoMiSiLaDoRé** », a ouvert le 11 mai 2009, avec une amplitude d'ouverture de 14 heures par jour, de 6h à 20h, de façon à offrir aux parents une réponse à leurs besoins spécifiques, non couverts actuellement. Fort de son succès, une étude est en cours afin de proposer des places complémentaires aux entreprises du secteur.



En 2010, la commune d'Oradour-sur-Glane, associée aux communes de Cieux et de Javerdat, a délégué à la Mutualité Française Limousine la gestion de son Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, « **Brin d'Éveil** » d'une capacité de 20 places, pour 3 ans. Un second contrat avait été signé pour la période d'avril 2013 à décembre 2017, renouvelé dans le cadre d'un nouvel appel d'offre pour la période de janvier 2018 à décembre 2022. La Mutualité a été reconduite à compter du 01/01/2023 et jusqu'en 2027.



Au 1er janvier 2011, la commune de Feytiat a confié à la Mutualité Française Limousine, en délégation de service public, la gestion de ses 2 E.A.J.E. : « **Les Diablotins** » (20 places) et « **Chapi Chapi** » (20 places), pour 6 ans. La commune a renouvelé sa confiance en la Mutualité Française Limousine jusqu'en décembre 2022, prolongée par avenant jusqu'au 31 juillet 2023, puis reconduite pour 6 nouvelles années jusqu'au 31 juillet 2029



La gestion de la micro-crèche « **La Marmaille** » a été confiée par la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux à la Mutualité Française Limousine, pour 4 ans, sur la commune de Châteauponsac. Elle a ouvert ses portes, en août 2011. Une seconde convention a été signée pour la période de janvier 2016 à décembre 2019, puis renouvelée de 2020 à 2024 (après la signature de 2 avenants).



Au 1er janvier 2013, la commune d'Ambazac a choisi la Mutualité Française Limousine pour gérer, en délégation de service public, son Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « **Les Galopins** » de 23 places pour une durée de 5 ans. Cette délégation a été renouvelée pour la période de janvier 2018 à décembre 2023. Un avenant a été mis en place pour l'année 2024.



Le 21 août 2017, la commune d'Isle a choisi de confier la gestion du multi-accueil « **les Bamb'islois** » à la Mutualité Française Limousine, dans le cadre d'une délégation de service public, jusqu'au 22/08/2022, reconduite jusqu'au 22 août 2027.



A compter du 1^{er} octobre 2023, les communes de Treignac et Chamberet, soucieuses de renforcer la dynamique du territoire en créant des services petite enfance, ont choisi de confier la gestion de ces derniers à la Mutualité Française Limousine, dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de 6 ans.

- ✓ La micro-crèche « **Les Pitchounes** » à Treignac a ouvert ses portes le 2 janvier 2024.
- ✓ Le Relais Petite Enfance itinérant de Chamberet-Treignac a quant à lui ouvert ses portes le 2 avril 2024.
- ✓ La micro-crèche de Chamberet est en cours de construction. Une ouverture est prévue en janvier 2025.



2-3 Un engagement de qualité de service

La Mutualité Française Limousine est engagée dans une démarche de certification depuis 2016. La certification, qui implique un contrôle et un renouvellement constants des objectifs, est un outil d'amélioration continue, une manière dynamique de ne jamais rien considérer comme acquis.

Les établissements d'accueil du jeune enfant, après avoir élaboré les protocoles organisant le fonctionnement au quotidien, se sont engagés dans la démarche de certification afin de répondre aux objectifs suivants :

- Placer la satisfaction des clients au cœur des préoccupations : ainsi nous proposons annuellement un baromètre de satisfaction qui est transmis aux familles dont les enfants sont accueillis au sein des EAJE gérés par la Mutualité Française Limousine. Les résultats de ce baromètre sont exploités et présentés aux familles et aux partenaires à l'occasion des réunions de rentrée de chaque établissement,
- Assurer une qualité d'accueil homogène pour tous les enfants,
- Associer les parents à la vie de l'établissement,
- Répondre aux exigences de la législation relatives aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,
- Répondre aux dernières exigences de la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) 2023-2027 (réforme de la gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant, volet qualité du Service Public de la Petite Enfance, Fonds d'innovations, moyens financiers dédiés à l'accueil du jeune enfant)
- Valoriser les savoir-faire et les savoir-être des professionnels.

Les étapes de la démarche de certification de 2016 à 2020 :

- La première étape a été consacrée aux auto-évaluations, sur la base du référentiel Quali'Enfance,
- La deuxième étape a permis d'élaborer les plans d'actions définissant les axes d'amélioration et de les mettre en œuvre,
- Les audits internes ont permis de faire le point sur les écarts de non-conformité et de non-respect des engagements du référentiel.

En décembre 2018, le pôle Petite enfance a été audité et certifié par l'AFNOR afin de soumettre ses pratiques à un organisme externe. 5 établissements d'accueil du jeune enfant, ainsi que le siège du Pôle ont été audités et les résultats de ces échanges ont permis de dégager de nouvelles pistes d'amélioration, en soulignant également les points forts du réseau.

En novembre 2019 puis 2020, deux audits de surveillance ont permis de maintenir cette certification et de souligner le travail et l'implication des équipes quant à cette démarche, soulignant la qualité de l'offre d'accueil faite aux familles et aux enfants.

Un nouveau cycle de certification a été entamé fin 2021 pour 3 ans. Lors de l'audit de renouvellement réalisé en novembre 2022, il a été de nouveau noté que la démarche Qualité était bien ancrée au sein des établissements, facilitée par l'engagement dans la démarche Lean Management. Les valeurs de la Mutualité sont mises en avant dans les pratiques professionnelles. L'enfant et sa famille sont au cœur des préoccupations des équipes.

Un travail conséquent sur l'aménagement de l'espace a été réalisé au sein des structures ainsi que sur la variété des activités proposées aux enfants.

De plus, le travail mené par la Direction du Pôle autour de la politique de formation des professionnels a été souligné comme un axe fort de leur montée en compétences à la fois par l'enrichissement des connaissances mais aussi dans le réajustement des pratiques.

Lors de l'audit externe réalisé en novembre 2023, l'auditrice a de nouveau souligné la forte implication de l'ensemble des professionnels dans la démarche Qualité, contribuant à une prise en charge de qualité des jeunes enfants et une satisfaction des familles. La bienveillance et le professionnalisme observés dans les structures visitées ont été mis en avant.

En termes d'aménagement, les structures s'approprient les lieux et optimisent aux mieux les espaces. La promotion de l'éco-citoyenneté est bien ancrée dans les structures. De nombreuses actions sont déployées.

L'entraide entre les établissements est toujours forte, il existe une très bonne dynamique entre les responsables. L'organisation de groupes de travail, de réunions responsables régulières favorisent la montée en compétences des équipes, notamment par l'échange des bonnes pratiques.

Le déploiement de la démarche Lean Management au sein des structures apporte une véritable plus-value aux équipes, en particulier dans la prise en charge globale de l'enfant et sa famille.

La période 2024-2026 va être marquée par un nouveau cycle d'audits, et une évolution du référentiel Quali'Enfance.

2-4 Le premier Référentiel qualité de service dans le secteur de la petite enfance en constante évolution : Quali' Enfance

La commission de validation, composée des usagers, de professionnels de la Petite Enfance et des représentants des administrations et des organismes de référence, a validé en 2010, le premier référentiel de certification pour les structures d'accueil collectif ou familial et les relais petite enfance.

Il a été élaboré par le réseau national mutualiste avec la collaboration de la société AFNOR Certification. Il permet à nos établissements et services dédiés à la Petite Enfance de certifier la qualité de nos prestations.

Les engagements répondent à des valeurs défendues par la Mutualité Française Limousine, telles que :

- Intégrer des actions d'éducation à la santé pour favoriser la prévention, dès le plus jeune âge,
- Favoriser la participation des familles à la vie de la structure,
- Proposer aux familles une offre d'accueil adaptée à leurs besoins.

Les établissements et les services mutualistes d'Accueil du Jeune Enfant seront ainsi les premiers du secteur à être certifiés. La démarche de certification est un véritable engagement de qualité des services auprès des familles et des partenaires. 103 établissements ont été certifiées et 44 le sont toujours actuellement.

La nouvelle version du référentiel (version 3) a été travaillée tout au long de l'année 2023, travail auquel la puéricultrice à la direction du pôle petite enfance a participé.

L'objectif est de pouvoir répondre aux nouvelles attentes des familles et des partenaires, ainsi qu'aux nouvelles exigences réglementaires, tout ceci afin d'améliorer notre niveau de performance.

Elle permettra aussi de valoriser **l'engagement des établissements dans une démarche écocitoyenne, en intégrant la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).**

Afin d'intégrer les **recommandations du rapport IGAS**, elle met en exergue différents axes :

- Axe 1 – Faire du développement et de la sécurité affective de l'enfant un objectif prioritaire de la politique d'accueil du jeune enfant
- Axe 2 – Inscrire dans les objectifs de la branche famille une trajectoire vers des standards de qualité, distinct des standards de sécurité
- Axe 3 – Œuvrer à une montée en qualification globale des professionnels, en lien avec le secteur de la recherche
- Axe 4 – Faire de la qualité le point central du financement
- Axe 5 – Renforcer et rénover le contrôle et l'évaluation
- Axe 6 – Structurer le pilotage du secteur au niveau local et national
- Axe 7 – Penser la question de la maltraitance dans les établissements et renforcer la prévention des risques

Sa mise en application est effective dès 2024.

Le référentiel s'adresse également au fonctionnement des Relais Petite Enfance.

Les deux RPE de la Corrèze devraient être certifiés en 2025.

Il est envisagé de certifier le RPE d'Oradour-sur-Glane l'année suivante.

La certification, un gage de service rendu.

3- Les prestations du service

3-1 L'inscription dans la politique enfance jeunesse du territoire

Conformément au règlement de consultation, la Mutualité Française Limousine assurera la gestion du Relais Petite Enfance « La Passerelle » dans le respect des valeurs et principes énoncés, avec pour objectif principal de favoriser la professionnalisation des assistants maternels afin de garantir le développement physique et psychique de l'enfant, son bien-être et de permettre son épanouissement.

La Mutualité Française Limousine et l'animateur du Relais Petite Enfance itinérant s'attacheront à :

- Favoriser un accueil personnalisé,

« Identifier le **RPE** comme **unique point d'entrée des familles** en matière d'information sur l'ensemble des modes accueil du jeune enfant sur les 3 communes. »

(Exemple d'action de projet de fonctionnement)

- Guider les professionnels dans leur mission,

Accompagner individuellement chaque professionnel de l'accueil individuel selon ses questionnements, inquiétudes.

(Exemple d'action de projet de fonctionnement)

- Proposer des activités pour un apprentissage ludique,

Proposer des **ateliers variés** en tenant compte des souhaits des assistants maternels.

(Exemple d'action de projet de fonctionnement)

- Proposer une ouverture sur le monde avec différents partenaires,

Créer des partenariats avec les différents Rpe voisins pour valoriser le métier d'assistant maternel comme par exemple en participant activement à la journée nationale des assistants maternels prévue chaque année le 19 novembre.

(Exemple d'action de projet de fonctionnement)

- Conseiller et impliquer les familles dans le projet du service

Les partenariats seront à créer, à développer comme par exemple :
avec la crèche « Brin d'Eveil » : ateliers communs, spectacle, **actions parentalité** ou à destination des professionnels de l'accueil collectif et individuel...

(Exemple d'action de projet de fonctionnement)

Nous veillerons à engager activement une collaboration avec les services du territoire et notamment les services Enfance/Jeunesse.

Le lien entre la crèche « Brin d'Eveil » et le RPE, facilité par une gestion commune, pourra prendre plusieurs aspects, dans l'objectif de contribuer à la mission d'observation du RPE et de guichet unique, mais également de valoriser le métier d'assistant maternel en proposant des ateliers communs.

La coopération entre les équipes est une exigence dans l'intérêt des familles et des enfants. La Mutualité Française Limousine prend cet engagement dans son Projet Enfance en direction du territoire et l'intègre dans le projet de fonctionnement du RPE proposé.

➤ Le service Mamhique

Pour répondre aux besoins spécifiques en horaires atypiques des familles - avant 7h30, après 18h30, le week-end, la nuit, les jours fériés... - la Mutualité Française Limousine développe depuis 2018 un service d'accompagnement facilitant l'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans, dont la prise en charge est confiée à des professionnels de la petite enfance, assistants maternels ou intervenants au domicile de la famille.

Le parent reste l'employeur du professionnel, la famille peut bénéficier du soutien de Mamhique pour le recrutement de ce dernier entre autres.

Pour bénéficier du service, un des deux parents doit travailler en horaires atypiques et l'entreprise du salarié-parent doit avoir souscrit au dispositif Mamhique via une convention.

L'animateur du RPE sera à même d'identifier les familles ayant ce besoin spécifique et de les orienter vers le service Mamhique comme les professionnels de l'accueil individuel.

Mamhique est un dispositif gagnant – gagnant entre les différents acteurs :

PARENTS – PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL - EMPLOYEURS

Ce que MAMHIQUE propose :

- Pour les familles, un service d'accompagnement spécifique et personnalisé permettant entre autres de réduire le surcoût de l'accueil pour les parents travaillant en horaires atypiques, via une indemnité versée par l'employeur sous la forme de Chèques Emploi Services.
- Pour les employeurs des parents, qui souhaitent s'impliquer socialement et proposer une solution d'accueil du jeune enfant adapté à l'organisation de travail, avec un impact favorable sur l'absentéisme et la fidélisation des salariés.
- Pour les professionnels de la petite enfance, la mise en relation avec des parents-employeurs, ainsi que des tarifs majorés pour les assistants maternels ou une garantie d'heures minimum pour les gardes à domicile.

3-2 Les valeurs et principes mutualistes pour le secteur de la petite enfance

Les valeurs de la Mutualité Française Limousine respecte la liberté d'action et de réflexion de chaque professionnel en se référant aux principes de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Cette dernière s'adresse à tous les modes d'accueil, qu'ils soient collectifs ou individuels. Elle définit les 10 grands principes permettant à l'enfant de grandir en toute confiance en associant les pratiques professionnelles quotidiennes attendues.

L'animateur du RPE veillera à promouvoir ces grands principes auprès des professionnels de l'accueil individuel au quotidien, lors des ateliers d'éveil, des échanges individuels ou collectifs à thème.

Nos objectifs :

- Favoriser un accueil sécurisant et répondant au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille ;
- Encourager le respect des différents rythmes de vie de l'enfant : sommeil, alimentation, activités, ainsi que ses besoins affectifs ;
- Faciliter des relations de qualité avec des adultes compétents et disponibles à l'enfant et à sa famille ;
- Accompagner l'enfant dans sa quête d'autonomie et sa socialisation ;
- Mettre en œuvre la politique petite enfance de la collectivité ou des entreprises ;
- Développer un partenariat avec les acteurs institutionnels, locaux.

Nos moyens :

- Organiser des ateliers d'éveil ;
- Encourager la formation continue des professionnels de l'accueil individuel : échanges collectifs sur une thématique, faciliter la garde des enfants lors des formations ;

Les échanges entre professionnels, l'encouragement de la réflexion et de la formation restent les axes fondateurs d'un accueil et d'un accompagnement de qualité de l'enfant et sa famille.

L'**exemplarité de l'animateur** permettra de promouvoir un positionnement professionnel adapté :

- le respect de l'individualité de l'enfant en tant qu'être en devenir, avec sa propre histoire ;
- le respect du rythme de chaque enfant ;
- l'adulte sécurise l'enfant en lui offrant une contenance physique et morale ;
- l'adulte favorise l'autonomie de l'enfant, développe sa confiance en lui et encourage son éveil sans sur-stimulation ni obligation.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-13 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

3-3 Les partenariats et le développement durable

La Mutualité Française Limousine proposera développera les axes suivants au sein du RPE « La Passerelle » :

- Développer les partenariats avec les acteurs du territoire en favorisant la professionnalisation des assistants maternels
- Favoriser les projets en lien avec le développement durable

➤ **Développer les partenariats avec les acteurs du territoire en favorisant la professionnalisation des assistants maternels**

Cet axe permettra de développer des actions et/ou des rencontres entre les acteurs de la Petite Enfance sur le territoire :

- le RPE et la crèche « Brin d’Eveil »,
- le RPE et d’autres RPE voisins

Un mini bus, propre au Pôle Petite Enfance, équipé de sièges auto est disponible selon les besoins et projets de chaque établissement.

Cette dynamique permettra de mutualiser les initiatives, les moyens humains et financiers et de créer le lien entre les différents acteurs, les différents types d’accueil (individuel ou collectif) qui œuvrent tous pour la même cause en proposant un service aux familles du territoire.

D’autre part, elle participera à valoriser le métier d’assistant maternel vs les professionnels de l’accueil collectif.

D’autres interactions avec les structures environnantes seront également à développer et présentées dans le projet de fonctionnement, comme par exemple la possibilité de développer un partenariat avec les écoles maternelles, l’ALSH, la bibliothèque.

➤ **Favoriser les projets en lien avec le développement durable**

La Mutualité Française Limousine incitera l’animateur du RPE à valoriser l’importance du respect de l’environnement, à s’engager dans le développement durable à travers la mise en œuvre au quotidien de plusieurs gestes éco-responsables et à sensibiliser les professionnels de l’accueil individuel.

Le RPE « La passerelle » pourra proposer ainsi plusieurs mesures écocitoyennes au travers de gestes simples :

- **La gestion des déchets** : trier les déchets, les recycler, limiter les produits jetables comme **lutter contre le gaspillage des denrées alimentaires,**

es actions quotidiennes : la proposition d'ateliers avec du matériel de récupération, l'utilisation de vaisselle cassable et couverts en inox, mise en place de petites serviettes en tissu pour s'essuyer les mains, l'utilisation d'un étendoir à linge permettant de réguler l'utilisation du sèche-linge dès que le temps le permet ...



- **La sensibilisation des enfants et professionnels sur l'économie d'énergie** (éteindre et débrancher les appareils électriques qui ne sont pas utilisés ; préférer l'éclairage naturel et éteindre autant que possible les luminaires en cours de journée,

- **La diminution de la quantité de papier utilisé** : envoi des documents par mail aux familles, professionnels et partenaires, enregistrement des documents sur le serveur de la Mutualité Française Limousine pour limiter les impressions,

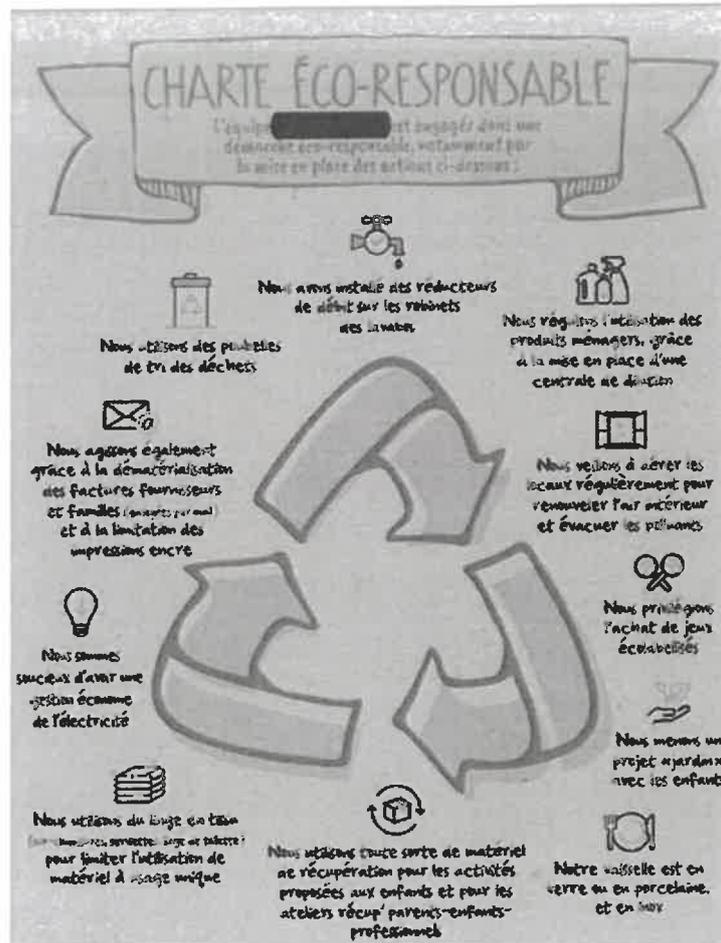
- **L'amélioration de la qualité de l'air intérieur**. Dans le cadre de la réglementation de la qualité de l'air intérieur, la Mutualité Française Limousine s'engagera dans une démarche d'évaluation des moyens d'aération et des bonnes pratiques pour la maîtrise de la qualité de l'air intérieur avec la mise en place d'un plan d'actions propre à chaque établissement.
L'aération des locaux plusieurs fois par jour reste une action primordiale, comme l'achat de matériel respectueux de l'environnement.

D'autre part, l'animateur veillera à organiser régulièrement des activités extérieures.

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres projets seront envisageables et propres à l'animateur et aux professionnels fréquentant le RPE.

Par ailleurs, le Pôle Petite Enfance porte le projet **de bio nettoyage des sols à la microfibre et à l'eau pour l'année 2024**. Celui-ci devait être déployé au sein d'une structure pilote en 2019 et a été stoppé en raison de la crise sanitaire.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de Charte qui pourra être adaptée au RPE :



Cet ensemble de mesures écocitoyennes, en cohérence avec les engagements RSE du groupe vyv portés par la Mutualité Française Limousine, permet de sensibiliser les professionnels, permet aux enfants d'apprendre, dès le plus jeune âge, à avoir les bons gestes et contribue, à notre niveau, à protéger l'environnement.

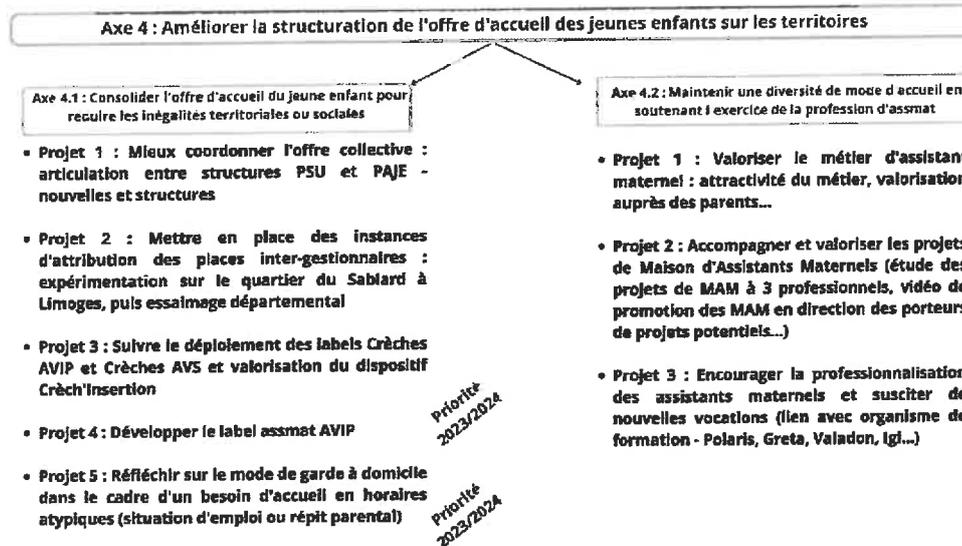


5-4 Le projet de fonctionnement du RPE

Le projet de fonctionnement du RPE découle en partie du diagnostic du Schéma Départemental des Services aux Familles de la Haute-Vienne 2022-2025 :

ASSISTANTS MATERNELS	
FORCES	POINTS D'EFFORT
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de places théoriques pour 100 enfants de moins de 3 ans supérieur à la moyenne nationale (33.2 en 2019) ✓ Baisse de la sous activité et non activité des assistant(e)s maternel(le)s entre 2017 et 2021 (-36%) – données RPE 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Baisse régulière sur les cinq dernières années du nombre d'assistants maternels et, par conséquent, du nombre de places avec respectivement -18.4% et -13.6%. – données RPE ✓ Vieillesse des professionnels de l'accueil individuel et baisse récurrente du nombre de 1ers agréments qui laissent envisager une insuffisance de l'offre dans les prochaines années ✓ Non adéquation de l'offre des assistants maternels avec les besoins des parents (jours ou horaires non compatibles, conditions d'accueil ...) ✓ Difficulté à susciter de nouvelles vocations pour remplacer les professionnels qui arrêtent le métier
LES RELAIS PETITE ENFANCE	
FORCES	POINTS D'EFFORT
<ul style="list-style-type: none"> ✓ La Haute-Vienne est le troisième département de la Nouvelle Région Aquitaine en nombre de RPE ✓ Rapport nombre d'assistants maternels/ RPE très supérieur à l'objectif national ✓ Un réseau des RPE actif, animé par la Caf, qui permet d'organiser l'échange sur les pratiques professionnelles ; d'assurer l'accompagnement des animateurs ; de développer et adapter des outils communs à tous les RPE ; etc ✓ 80% des RPE engagés dans une mission renforcée pour promouvoir le métier ou la formation des assistants maternels et plus de la moitié des RPE engagée dans la gestion d'un guichet unique et la centralisation des demandes de garde sur les territoires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Baisse régulière du nombre d'assistants maternels en activité connus par les RPE : - 18.47% entre 2017 et 2021 ✓ Faible fréquentation des assistants maternels sur certains relais ✓ Baisse de fréquentation des parents en recherche de mode d'accueil lors des temps de permanence, en lien notamment, selon les RPE, avec l'usage des sites internet (monenfant.fr, assmat87.fr). ✓ Difficulté pour les RPE à susciter de nouvelles vocations Assistants Maternels sur les territoires ; enjeu difficile à travailler à la seule échelle des relais

Autre part, certains axes du plan d'action du Schéma Départemental des Services aux Familles seront déployés au sein du Rpe « La Passerelle » comme l'Axe 4.2 : **Maintenir une diversité de mode d'accueil en soutenant l'exercice de la profession d'assmat.**



Ainsi, les principaux axes du projet sont de :

- ✓ Répondre aux besoins des familles pour la garde de leurs jeunes enfants : **positionner le RPE comme premier interlocuteur pour informer les parents sur les différents modes de garde petite enfance existants sur le territoire**
- ✓ Coordonner la veille sur les besoins en matière d'accueil de la petite enfance : **RPE identifié comme observatoire des besoins sur le territoire** → Le RPE guichet unique
- ✓ Valoriser et communiquer sur le métier d'assistant(e) maternel(le) et susciter l'intérêt pour ce métier afin de compenser la perte des places d'accueil tout en **concourant à la professionnalisation des assistants maternels** (journée de sensibilisation RPE, Mam, handicap...)

Le RPE, au carrefour de l'offre et de l'expression des besoins d'accueil des familles aura une place primordiale au sein des commissions d'attribution des places de la crèche « Brin d'Éveil », organisées une à deux fois par an.

Sa réouverture, après une année d'inactivité, est prévue le **1^{er} septembre 2024**.

L'embauche de l'animateur sera effective à compter de septembre 2024, un contrat à 14h hebdomadaire.

L'animateur n'est pas encore identifié, une annonce en interne et externe sera activée dès la notification de l'appel à candidature.

Le profil recherché correspondra aux exigences du référentiel national des RPE sachant qu'il n'existe pas de diplôme spécifique pour exercer cette fonction. Néanmoins, un niveau égal ou supérieur à Bac +2 (éducateur de jeunes enfants, puéricultrice, infirmière, assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, animateur socio-culturel, psychomotricien ou psychologue, etc.) ou une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants ou du travail social est fortement recommandé.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste.

En fonction de l'expérience et le profil de l'animateur recruté, il est envisagé de proposer la formation « PRISE DE POSTE EN RELAIS PETITE ENFANCE ».

Cette formation est proposée par la délégation CNFPT Nouvelle Aquitaine en partenariat avec les CAFs de la Charente, Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne, Haute-Vienne, Corrèze et de la Creuse.

La formation se déroule sur 9 jours répartis sur un semestre et se compose de 4 modules :

- Le cadre d'intervention et l'environnement en RPE
- La responsabilité de l'animateur en RPE
- Le cadre juridique et le contrat de travail
- Animation des temps collectifs et individuels

Vous trouverez en annexe le détail de la formation.

Comme prévu dans le règlement de consultation, **le RPE couvrira le territoire suivant :**

- La commune d'Oradour-sur-Glane
- Communes partenaires :
 - o Javerdat
 - o Cieux

 Bureau du RPE

 Animations collectives



Le planning proposé est un exemple. Il ne tient pas compte de l'ajustement qui pourra être opéré en fonction des besoins identifiés avec le chargé de Conseil et de Développement Territorial de la Caf de la Haute-Vienne, mais également des disponibilités de l'animateur recruté à temps partiel. Le planning proposé est réparti sur 2 journées :

- ✓ **Préparation atelier d'éveil – animation collective – rangement de la salle – saisie administrative participants – administratif :**
 - o 1 créneau de 8h30-12h à Oradour sur Glane
 - o 1 créneau 8h30-12h en alternance à Javerdat et à Cieux (semaine paire-impair)
- ✓ **Accueil du public sur RDV - accueil téléphoniques et mails - réunions – temps partenarial – administratif :**
 - o 2 créneaux de 3h30 en après-midi à Oradour sur Glane

Soit un total de 14h hebdomadaire.

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires		8h30/12h ORADOUR-SUR-GLANE Préparation atelier d'éveil / Animation collective / Echanges individuels possibles / Rangement de la salle / Saisie administrative participants / Administratif			8h30/12h JAVERDAT ou CIEUX 1 semaine/2 Préparation atelier d'éveil / Animation collective / Echanges individuels possibles / Rangement de la salle / Saisie administrative participants / Administratif	
Après - midi	Horaires		13h/16h30 Accueil du public sur RDV et/ou accueil téléphoniques et mail et/ou réunions et/ou temps partenarial et/ou préparation animation et/ou administratif			14h/17h30 Accueil du public sur RDV et/ou accueil téléphoniques et mail et/ou réunions et/ou temps partenarial et/ou administratif	
Total heures			7h			7h	

Pendant les vacances scolaires, l'activité du RPE pourra être réduite du fait des éventuels congés de l'animateur sur ces périodes, des congés des assistants maternels et/ou des absences des enfants accueillis.

Répartition des différentes activités professionnelles

Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	2h30	17.9%
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	1h30	10.7%
Temps collectifs et animations en présence des enfants dont déplacements et préparations	7h	50%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	1h30	10.7%
Autre(s) : partenariats (réunion réseau, Caf, autres services du territoire, etc...)	1h30	10.7%

RPE demandera une habilitation pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr à compter de janvier 2025.

Cette habilitation permettra de multiplier et faciliter les prises de contact avec les familles et ainsi de procéder au recueil des besoins le plus exhaustif possible sur le territoire.

Vous trouverez le détail des actions dans *la proposition de projet de fonctionnement joint*.

Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance. Il définit les axes et méthodes de travail en décrivant les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil individuel du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public de la Commune d'Oradour sur Glane et des communes partenaires de Cieux et Javerdat.

La Mutualité Française Limousine s'engage à réaliser les objectifs et à mettre à disposition les moyens décrits dans le projet dans le cadre d'un partenariat avec la Commune d'Oradour sur Glane.

Le projet sera examiné et validé par la Commission d'Action Sociale de la Caf de la Haute Vienne afin que le Relais Petite Enfance puisse bénéficier de la prestation de service de la branche Famille, du bonus « mission renforcée » le cas échéant, ainsi que du bonus territoire CTG.

A terme, il est envisagé que le RPE puisse porter deux missions complémentaires :

- Guichet unique d'information
- Promotion renforcée de l'accueil individuel

4- Moyens et méthodes disponibles

Organisme reconnu, la Mutualité Française Limousine offre aux partenaires une garantie de sérieux sur le plan de la gestion des équipements et services mis à disposition de la population des départements du Limousin, grâce à la somme des compétences professionnelles mobilisées et aux moyens matériels mis à disposition. En complément de ce dossier, sont jointes les annexes attestant de ses garanties professionnelles et financières, comme énoncé dans l'avis de concession.

4-1 Les valeurs ajoutées

• La proximité

Implantée depuis plus d'un siècle, la Mutualité est intégrée au paysage local, au service des initiateurs de projet. Entreprise de l'économie sociale, la Mutualité est un acteur reconnu dans le domaine de la santé et des interventions sociales, proche des populations, interlocuteur à visage humain avec la volonté d'assurer une continuité dans l'offre d'accompagnement des familles, même en période de crise sanitaire, au cours de laquelle la Mutualité Française Limousine a su adapter ses pratiques.

La Mutualité offre aux partenaires des garanties : sérieux, confiance, pérennité.

• L'expertise

La Mutualité Française Limousine a su développer sa compétence petite enfance depuis 2004. Le pôle social devenu pôle petite enfance en 2016 dispose d'une équipe pluridisciplinaire disponible pour accompagner les différents partenaires et établissements d'accueil du jeune enfant.

Le siège du pôle petite enfance est composé de 4 professionnelles :

- ✓ Une directrice, Delphine DELACOUR, œuvrant dans le domaine de la petite enfance depuis 30 ans, professionnelle de terrain et d'encadrement, puis manager de réseau, définit les orientations stratégiques du pôle, assure son pilotage et celui de l'ensemble des services dans la mise en œuvre du projet d'entreprise.
- ✓ Une adjointe de direction a pris ses fonctions début 2023, Wicky REJASSE, Educatrice de jeunes enfants et détentrice d'une maîtrise en sciences de l'éducation. Précédemment responsable de la crèche Les Bamb'islois, ce poste lui a été proposé dans le cadre d'une promotion interne. Elle assure la mise en œuvre des projets du pôle et leur suivi, en lien avec les différents partenaires.
- ✓ Une puéricultrice, Stéphanie JARRET, référente santé et accueil inclusif, supervise la mise en œuvre de la politique de sécurité, d'hygiène et de santé de l'ensemble des services du pôle, participe au pilotage de la démarche de certification qualité et organise les actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité en collaboration avec les différents établissements.
- ✓ Un agent administratif, Aurélie JOUVIE, connaissant bien le domaine de la petite enfance, assiste l'équipe de direction dans ses missions et assure le secrétariat général.



• Le travail en réseau

La Mutualité gère aujourd'hui 20 établissements, ce qui représente un réseau de 18 responsables d'établissements d'accueil du jeune enfant et 2 responsables de Relais Petite Enfance.

Les responsables des crèches se réunissent environ 1 fois par mois afin d'échanger sur leurs projets, leurs besoins, de mettre en commun et de partager leurs pratiques.

Au-delà des réunions mensuelles de responsables, des groupes de travail thématiques ainsi que des temps de formations sont proposés au siège du Pôle petite enfance favorisant la rencontre et l'échange, permettant aussi l'implication des professionnels des structures.

Le réseau est plébiscité par les responsables et leurs équipes et constitue une des forces du Pôle Petite enfance de la Mutualité Française Limousine.

Concernant plus particulièrement les Relais Petite Enfance, au nombre de trois sur le territoire, un réseau se crée en local en complément de l'animation coordonnées par la Caf.

Au niveau national, des échanges sont organisés en distanciels (en général 2 par an) et un présentiel sur 2 journées.

L'année dernière, il a été organisé à Angers les 13 et 14 novembre

- Lundi 13 novembre : Conférence : « Revisiter ses pratiques à la lumière des neurosciences » par Héroïse Junier
- Mardi 14 novembre : Echanges en petits groupes

• La réactivité

A l'écoute et en relation étroite avec les initiateurs du projet, dans le respect de la législation, la Mutualité se donne les moyens de s'adapter pour répondre aux besoins de chaque famille, en lien avec ses partenaires, telle que la commune d'Oradour sur Glane.

• L'évaluation

La Mutualité s'engage à garantir à tous les professionnels, à tous les enfants et à leurs parents les conditions optimales d'un accueil de qualité.

Le projet de fonctionnement du RPE fait l'objet d'une évaluation régulière. Il évolue en fonction du bilan annuel, des observations des professionnels de l'accueil individuel et des évolutions du territoire.

La prévention et la promotion de la santé

Lien naturel entre le mouvement mutualiste et les services de soins et d'accompagnement mutualistes, la prévention – promotion de la santé est au cœur de l'activité de la Mutualité.

Cette dernière a vocation à développer des actions de prévention, non seulement pour permettre à la personne de mieux vivre, mais aussi pour générer des économies pour notre société.

Le service prévention et promotion de la santé, présent sur les trois départements, élabore et conduit un programme régional, en tenant compte à la fois des orientations de la Mutualité Française (Priorité Santé Mutualiste) et des problématiques locales de santé. Ce service est en lien régulier avec l'ARS Nouvelle Aquitaine et répond aux appels à projets permettant ainsi d'offrir un programme en lien avec les préoccupations des usagers et des territoires.

L'équipe est composée de plusieurs professionnels qui développent des actions sur le terrain, élaborent des outils pédagogiques. Ces professionnels de la prévention s'associent avec les équipes de tous les pôles, pour élaborer et co-animer des actions en fonction des besoins exprimés par les professionnels ou les usagers des différents pôles.

Le pôle Petite Enfance, plus particulièrement la puéricultrice du pôle, veille à offrir un programme annuel, spécifique à destination des parents, des enfants et des professionnels de la Petite Enfance, en réponse aux besoins exprimés.

Pour exemple, en réponse aux préoccupations remontées des professionnels de terrain, une journée à destination de tous les personnels du Pôle Petite enfance a été proposée en mars 2018 autour de l'alimentation du jeune enfant.

Après une matinée animée par une intervenante de la Croix Rouge, les professionnels se sont regroupés en ateliers afin d'échanger et de partager leurs pratiques et leurs réflexions.

Depuis d'autres journées du pôle ont pu avoir lieu. Elles sont organisées une fois par an. Une thématique spécifique est abordée chaque année (telles que les neurosciences, l'inclusion).



La journée 2022, qui a eu lieu le 19 novembre, a permis d'appréhender les neurosciences affectives, en présence de Chloé THYRION, formatrice à LULYS. L'après-midi a ensuite permis d'échanger dans le cadre d'ateliers choisis par les professionnels : valide des émotions, communication non violente, langage des signes chez le tout petit, ...

110 participants étaient présents.

4-2 Une gestion structurée autour de services supports

Les établissements Petite Enfance gérés par la Mutualité Française Limousine disposent en interne de multiples compétences qui permettent aux responsables Petite Enfance de consacrer leur expertise à leur cœur de métier.

Les fonctions supports sont mutualisées et réparties au sein de l'entreprise afin de libérer les responsables qui participent à l'encadrement au quotidien des enfants et de leur équipe ainsi que de la gestion de leur établissement.

Direction générale

- Communication : conception et réalisations supports, relations presse
- Développement : suivi des appels à projet, dossiers, ingénierie, chefferie de projet

Comptabilité – finances

- Budgets prévisionnels et comptes de résultats trimestriels, annuels
- Enregistrement des factures clients et fournisseurs ainsi que des règlements
- Trésorerie et contrôle de gestion
- Tableaux de bord mensuels : chiffre d'affaires, masse salariale, frais généraux

Ressources

- Humaines : recrutement, paye, service juridique et social, service emploi et formation
- Qualité : évaluation de la satisfaction des usagers, audits internes, gestion documentaire
- Système d'information : réseau, logiciels métiers, maintenance

Logistique

- Achats : existence de tarifs négociés à l'échelle nationale (adhésion de la MFL au Groupement d'achat mutualiste « GAM ») comme au niveau régional
- Transport : véhicule dédié à la Petite Enfance
- Services techniques : entretien, maintenance, réparations, aménagements (le service technique fait le lien avec les entreprises prestataires)
- Prévention-sécurité : une personne en charge de ce domaine accompagne les EAJE et la direction du Pôle.

Vous trouverez ci-dessous mes moyens affectés au fonctionnement du RPE « La Passerelle ».

Moyens affectés au RPE	E.T.P.
Direction Générale, Service communication et qualité	0,007
Suivi, promotion, développement des actions	0,002
Relations avec les partenaires et élus	0,002
Conception et diffusion de documents d'information	0,002
Procédures, contrôles qualité, évaluation	0,002
Direction des systèmes d'information	0,009
Dépannage - commandes - réseau intranet - soutien logiciel métier	0,009
Réseau	
Direction des Ressources Humaines	0,010
Recrutement - Formation - Législation - politique sociale - Relations avec les IRP	0,005
Paye - charges sociales - déclarations	0,005
Direction Financière	0,005
Résultats - bilan - budgets - tableaux de bords - suivi - comptes rendus financiers - Réalisation des comptes administratifs - Participations aux audits extérieurs (CAF)	0,005
Prévention	0,005
Mise en place d'actions de prévention, promotion de la santé, éducation thérapeutique	0,002
Conseil & prévention, suivi hygiène et sécurité	0,002
Direction logistique	0,010
Travaux, entretien, aménagements, espaces verts	0,010

4-3 La gestion des ressources humaines

➤ Convention collective et politique sociale

La Mutualité Française Limousine applique aux salariés du Pôle Petite Enfance la Convention collective de la Mutualité à laquelle s'ajoutent des avantages sociaux.

Qualifications et classification CCN mutualité pour le Pôle Petite Enfance :

- animateur de RPE : T1

Une garantie minimale d'évolution de carrière est assurée par :

- l'attribution de points au titre de l'**expérience professionnelle acquise** pour les salariés des catégories employés, techniciens/agents d'encadrement et cadres C 1-C 2, à compter de la date d'entrée dans l'organisme, après 5 ans de présence effective, se verront attribuer le nombre de points suivants :
- T 1 : 23 points tous les ans de présence effective durant 5 ans ;

Vous trouverez ci-dessous un listing non exhaustif **des avantages proposés** :

- maintien du salaire, en cas d'absence maladie, dès le 1^{er} jour, après 6 mois d'ancienneté,
- participation de l'employeur, à hauteur de 50 % de la cotisation mutuelle obligatoire,

cotisation totale	part salariale	part patronale
64,68 €	32,34	32,34

- attribution de chèques déjeuners, d'une valeur faciale de 9 €, pris en charge à hauteur de 5.40€ par l'employeur,
- versement d'une aide au transport qui peut prendre différentes formes :
 - une prime de 120 € annuelle pour les salariés qui exposent des frais de carburant dans le cadre de leurs trajets entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,
 - une prise en charge à 50% des frais de transport public,
 - une indemnité kilométrique vélo.

- attribution de chèques vacances, selon les modalités fixées par le comité d'entreprise, soit,

Selon la classification emploi	E	T	C
Valeur chèque vacances	100 €	80 €	60 €

- attribution de chèques cadeaux, selon les modalités fixées par le comité d'entreprise, soit,

Chèque Noël	50 € / salarié / an 50 € /enfant moins 14 ans / an
-------------	---

Les avantages dans les Services de Soins et d'Accompagnement Mutualiste de la Mutualité Française Limousine, cela se traduit par exemple par un % de remise sur des prothèses auditives, des montures, des verres, des lentilles pour les salariés, conjoints, enfants et ascendants.

- attribution de jours de congé supplémentaires en fonction de l'ancienneté, soit :
 - 1 jour ouvrable après 10 ans de présence effective ;
 - 2 jours ouvrables après 15 ans de présence effective ;
 - 3 jours ouvrables après 20 ans de présence effective.
- attribution de congés payés exceptionnels de courte durée, accordés sur justificatif, à l'occasion et au moment de certains événements,
Ou en cas de maladie dûment constatée d'enfants à charge, il est accordé au salarié ayant 6 mois de présence effective, par année civile :
 - pour les enfants de moins de 14 ans : globalement 6 jours ouvrables pouvant être fractionnés ;
 - par enfant handicapé reconnu : 2 jours ouvrables supplémentaires pouvant être fractionnés.D'autre part, en cas d'hospitalisation d'un enfant à charge, du conjoint, ou des parents à charge, il peut être accordé un crédit d'heures fractionnable dans la limite de 7 heures par année civile.
- réduction du temps de travail de 1 heure par jour est accordée aux salariées enceintes, à compter du début du 4ème mois de la grossesse,
- augmentation de la durée du congé maternité, sur demande, pour les salariées comptant 1 an de présence dans l'organisme :
 - de maximum 3 mois rémunérés à demi-salaire,
 - de 1 mois et demi rémunéré à salaire complet.
- attribution d'1 jour de congé supplémentaire, sans condition d'ancienneté, uniquement pour les professionnels des EAJE et RPE présents le jour suivant le celui de l'ascension,
- mise à disposition de tenues et chaussures de travail pour chaque professionnel (une paire de chaussures, 3 T-shirts et une veste polaire).

Dans le cadre de la nouvelle loi sur la formation, l'**entretien professionnel**, tous les deux ans, doit permettre de vérifier et d'apprécier, que chaque salarié a :

- suivi une action de formation,
- ou acquis des éléments de certification par la formation,
- ou bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

Un **entretien annuel d'évaluation**, inscrit dans la CCN Mutualité, permet à chaque salarié de la Mutualité d'avoir un échange formalisé avec son responsable hiérarchique direct. C'est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée, de souligner les points forts et points à améliorer, de mesurer l'atteinte des objectifs fixés, de fixer une orientation de travail pour l'année à venir, d'examiner les attentes en termes d'évolution, de formation.

Les nouveaux salariés sont accompagnés dans le cadre d'une procédure spécifique, avec également un livret d'accueil afin de faciliter leur intégration au sein tant de l'entreprise

Un **accord d'entreprise** est signé au sein de la Mutualité Française Limousine permettant la participation de l'ensemble des salariés aux résultats de l'entreprise. Au cours des 3 dernières années, en moyenne, un salarié à temps plein, sans absences sur l'année, a bénéficié de 584.76€ brut.

En complément, **des augmentations individuelles et/ou primes exceptionnelles** sont attribuées annuellement pour valoriser l'implication des salariés s'agissant des responsables, et les responsables attribuent celles de leur équipe.

Le montant de la prime exceptionnelle à attribuer représente, à titre indicatif, 0.6% MS brute annuelle. Elle est spécifique au Pôle Petite Enfance

D'autre part, exceptionnellement sur l'année 2022, la Mutualité Française Limousine a décidé de verser des **primes pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés** (comme pour l'accord d'entreprise, cette prime est proratisée au temps de présence du salarié).

Une **prime Macron** a été versée au mois de mars 2022 d'un montant de :

300 € pour salariés de la catégorie E – 200 € pour les techniciens et 100 € pour les cadres.

Une **prime sur le partage de la valeur** au mois de janvier 2023 d'un montant plus conséquent :

1040 € pour les employés – 930 € pour les techniciens et 880 € pour les cadres.

Une prime sur le partage de la valeur sera également versée en avril 2024.

Focus sur la Qualité de Conditions et de Vie au Travail (QCVT)

La Mutualité Française Limousine s'est engagée à la fin du 1er trimestre 2018 dans une démarche collaborative et participative avec ses salariés, dans le but d'aboutir courant 2019 à un accord d'entreprise sur la QVCT.

Les enjeux sont multiples mais régis par une ambition commune de la Direction générale et des partenaires sociaux :

- La réduction de l'absentéisme
- La valorisation de l'image de l'entreprise
- L'amélioration de sa performance

Un baromètre a été diffusé à l'ensemble des salariés, afin de recueillir et partager les préoccupations et les idées des personnels. Les résultats ont été analysés à l'échelle de chaque Pôle de compétences et au niveau du groupement Mutualité Française Limousine. Cette démarche a été renouvelée en juin 2022, mobilisant 54% des salariés de la Mutualité Française Limousine.

Des thématiques de travail sont ciblées depuis 2018 autour desquelles nous avons travaillé :

- Communication interne et management
- Organisation du travail
- Troubles musculosquelettiques
- Relationnel client et gestion de l'agressivité.

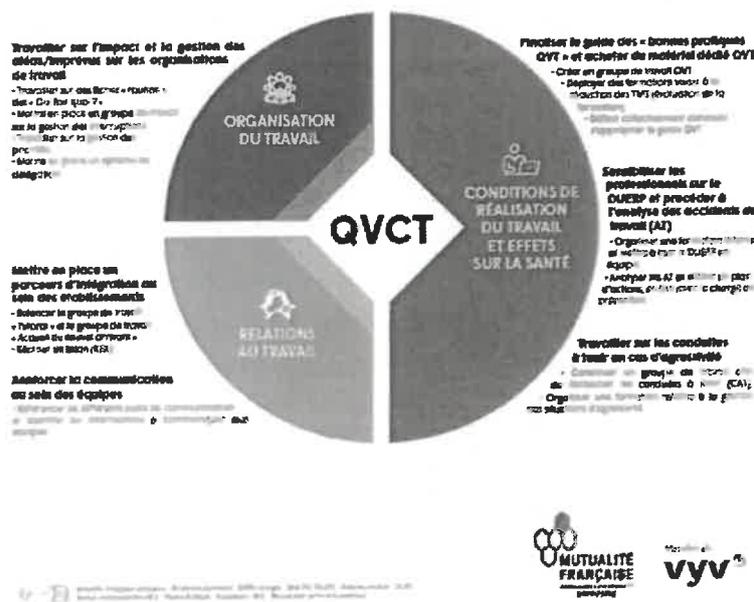
Vous trouverez ci-dessous le plan d'actions propre au Pôle Petite Enfance.

Plan d'actions 2024-2026

QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La démarche QVCT se poursuit et le comité de pilotage vous présente la suite des actions retenues dans votre pôle

● Pôle Petite Enfance



Comité Social et Economique (CSE)

La CSE de la Mutualité Française Limousine propose d'autres prestations et activités en plus de celles présentées précédemment, comme par exemple :

- Bons cadeaux : départ en retraite, Médaille du Travail
- Ticket remisé Aquaparc Limoges : 3.50 € l'entrée piscine (4 tickets piscine = accès piscine + remise en forme + espace bien-être)
- Place de Cinéma Grand Ecran Limoges : 6 €
- Basket CSP Limoges : 10 € la place
- Carte Loisirs et Services : pour toutes autres billetteries, bons d'achats, commandes groupées, etc...
- Arbre de Noël
- Voyages, sorties organisées : prochainement un week-end à Carcassonne le 28 et 29 septembre
- Proposition de locations vacances
- Commandes groupées régulières : Madeleines BIJOU, Chocolat DE NEUVILLE, Textiles BROUSSAUD, Parfums...

➤ La politique de recrutement

La Mutualité Française Limousine a la charge de recruter le personnel nécessaire au fonctionnement de l'établissement.

Le service développement RH est à disposition du pôle Petite Enfance dans la mission de recrutement.

Le recrutement de personnels est validé conjointement par la direction du pôle Petite Enfance et le service recrutement. La collectivité est informée des nouvelles embauches.

Afin de faciliter l'accueil de tout nouveau professionnel, une procédure précise l'organisation générale de cet accueil et de l'intégration de tout nouvel arrivant au sein d'un établissement du pôle Petite Enfance. Un livret d'accueil est également disponible. *Ces deux documents sont en annexe.*

➤ La politique de formation des personnels

La Mutualité Française Limousine considère les actions de formation comme un axe prioritaire permettant une implication croissante de ses salariés afin d'accompagner le développement des établissements.

Quelle que soit la qualification de base des salariés, la Mutualité Française Limousine propose une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.

Les formations permettent de prendre de la distance par rapport à son travail, d'échanger avec d'autres personnes qui ont les mêmes objectifs, de relativiser, de se perfectionner, de réorganiser

La Mutualité Française Limousine cotise à Uniformation, Fonds d'Assurance Formation de l'Economie Sociale et Solidaire, pour 1 % pour la cotisation unique. Sa contribution au plan de formation est de 1,13 %.

Un plan de formation est établi et il évolue en fonction de besoins stratégiques ou plus individuels. Par exemple, nous accompagnons actuellement une professionnelle dans le cadre d'une alternance à la formation d'auxiliaire de puériculture. En CDD depuis septembre 2021 dans nos établissements comme assistant d'animation et de janvier 2022 au 31 août 2022 dans une autre crèche, nous avons pu soutenir sa candidature auprès de l'IFAP de Brive.

Des établissements Petite Enfance se sont associés dans le cadre d'un réseau informel pour mutualiser les moyens financiers, humains et logistiques pour organiser des actions de formation. Chaque année, trois actions sont généralement proposées dont le coût par personne reste très intéressant, ce qui permet une participation plus importante de salariés.

L'engagement groupé d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant permet de déplacer sur notre département des formateurs reconnus pour leur qualité d'intervention (Enfance et Musique, Grape, Pickler Loczy...).

Les objectifs des formations du personnel sont les suivants :

Adaptation au poste de travail : acquisition ou perfectionnement de compétences correspondant au poste occupé (hygiène et sécurité ou formations métiers directement utilisables par le personnel : créativité et matériaux de récupération, etc.),

- Evolution et maintien dans l'emploi : acquisition ou perfectionnement de compétences rendues nécessaires par l'évolution des emplois des technologies ou des méthodes (logiciel métier),
- Développement des compétences : acquisition de nouvelles compétences non directement liées au poste occupé, accompagnement de l'évolution professionnelle (dispositif pour V.A.E.)

La Mutualité Française Limousine met en œuvre un plan de formation annuel en réponse aux besoins exprimés par les professionnels de la petite enfance (voir tableau ci-dessous).

Plan de formation 2021 : à titre d'exemple

Formation	Organisme de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures de formation/stagiaire
Création plastique, l'art de la récupération	Grappe Innovation	11	12
Mieux communiquer en équipe	BARDON Delphine	6	14
La question des soins des médicaments au sein des établissements d'accueil des Jeunes enfants	DOSAP	2	7
Aménagement de l'espace HACCP	Grappe Innovation	6	12
	Forma2F	8	3,5
Animer des séances en éducation de la santé	IREPS	4	7
Le Professionnel de PE en situation d'urgence	IGL	9	7
TMS	Formacom	10	7
Objets recyclé, créativité en arts	Enfance et Musique	5	14
Sécurité Routière « Le conducteur, la conduite et son environnement »	CH ESQUIROL	1	3
Eveil des bébés	Grappe Innovation	12	14
Bienveillance et prévention de la maltraitance	FORMACOM	10	7
HACCP	Forma2F	12	3,5
Le Professionnel de PE en situation d'urgence	IGL	6	7
Prévention TMS	Formacom	7	7
A chaque âge sa colère	Sigried BOEL	10	7
Référent Qualité MFL	MFL	3	7
L'Observation professionnelle au service des transmissions	Partageons La Formation .com	5	7
TMS au nettoyage des locaux	FORMACOM	8	3,5
Sensibilisation à l'autisme	CRA Limousin	4	14
Profil Search	DRH MFL	15	2
Colloque « Place de l'enfant dans les séparations parentales »	UDAF	2	7
Réformes Petite Enfance	Ateliers Pédagogiques	3	7
Management	SOBOX	17	

Les plans de formation de chaque exercice tiennent compte de plusieurs paramètres ; ainsi la Mutualité Française Limousine a à cœur de pouvoir accompagner ses salariés et de remplir ses obligations réglementaires.

Pour ce faire, des formations ont lieu annuellement :

- Gestes et postures dans la manutention des enfants et prévention des TMS
- Gestes et postures dans l'entretien des locaux et prévention des TMS
- Le professionnel de la petite enfance face à une situation d'urgence
- Méthode HACCP pour petite unité production ou cuisine satellite liaison chaude ou froide

En complément de celles-ci, la Direction du Pôle propose des formations en lien avec la pédagogie ou les questionnements des structures. Ces propositions se basent sur les observations des professionnels du Pôle mais également sur les remontées des personnels lors de leurs entretiens d'évaluation annuels et leurs entretiens professionnels.

Une part également du budget sera consacrée à des formations individuelles, à la demande des responsables ou des salariés.

L'animateur du Relais Petite Enfance pourra bénéficier des formations proposées. Une priorité sera donnée à la formation « PRISE DE POSTE EN RELAIS PETITE ENFANCE » développée précédemment.

➤ L'accueil de stagiaires

La Mutualité Française Limousine, véritable acteur dans la promotion des métiers de la petite enfance, accueille des stagiaires au sein des équipes des EAJE.

Le livret d'accueil du stagiaire est présenté *en annexe*. Cet outil a fait l'objet d'un travail dans le cadre de la procédure reprenant l'accueil des stagiaires dans les EAJE.

4-4 La sécurité et les biens

Les locaux, mis à disposition de la Mutualité Française Limousine, sont soumis à la réglementation concernant les établissements recevant du public.

Ainsi, elle s'engage à assurer les vérifications périodiques réglementaires suivantes, selon le projet de délégation de service public, auprès d'organismes agréés :

- Les extincteurs : contrat cadre avec la société CHRONOFEU
- La vérification des installations électriques : DEKRA
- Le nettoyage des vitres : ONET
- L'entretien de la chaudière : Eiffage

➤ Sécurité et assurance

L'animateur veillera à la sécurité du public accueilli. Il aura pour missions de :

- Tenir à jour le registre de sécurité ;
- Veiller à l'exécution des contrôles réglementaires ;
- Veiller à la réalisation des exercices d'évacuation du public dans le cadre des consignes de sécurité incendie ou de mise en sûreté.

Des mesures internes de qualité sont établies selon les standards Mutualité Française Limousine. L'ensemble des mesures de sécurité font l'objet d'une consolidation dans le cadre de la gestion des risques (pour les professionnels et pour les bénéficiaires) et de la politique qualité de la Mutualité (afin d'illustrer ces éléments, des procédures et protocoles sont joints en annexe).

D'autre part, la Mutualité Française Limousine est soucieuse de la sécurité des établissements qu'elle gère. Un chargé de prévention sécurité est amené à intervenir dans les structures pour accompagner les équipes autour des questions de sécurité. Il dispense ainsi les formations nécessaires à l'utilisation des extincteurs et aux conditions d'évacuation.

Dans le cadre du suivi des mises aux normes de sécurité, la Mutualité Française Limousine sollicite les collectivités qui lui délèguent la gestion de service afin de faire le point sur les mesures de Radon dans les locaux accueillant les services petite enfance.

La Mutualité Française Limousine s'engage à souscrire auprès de sa compagnie d'assurance :

- Une garantie Domage comprenant la multirisque professionnelle
- Une garantie Responsabilité Civile

Assureur SHAM - 18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON CEDEX 8

- Contrat responsabilité civile numéro : 161753
- Contrat multirisques professionnels numéro : 161989

Les polices d'assurance seront transmises annuellement.

➤ Les opérations courantes d'entretien et de maintenance

La Mutualité Française Limousine fera réaliser les travaux par nature à la charge du délégataire par le service technique de la MFL dont la mission consiste à permettre l'accueil et le soin des usagers dans les meilleures conditions.

Cette équipe polyvalente comprend plusieurs agents de maintenance.

La Mutualité Française Limousine assurera :

- Le nettoyage et l'entretien spécifique du petit et du gros matériel lié à l'exercice de sa délégation,
- Le nettoyage et le maintien en parfait état de propreté de tous les locaux (sols, vitres, murs, peintures, plafonds, motifs de décoration, mobilier, etc.) : la Mutualité Française Limousine a engagé depuis plusieurs années une réflexion autour des produits d'entretien utilisés au sein du Pôle petite enfance. Un seul prestataire PAREDES fournit les différents produits nécessaires à l'entretien des locaux, une centrale de dilution est installée et entretenue par leur service évitant ainsi toute surdose de produit, enfin plusieurs des produits utilisés ont la certification Ecolabel. Par ailleurs, le Pôle petite enfance souhaite expérimenter le lavage des sols à l'eau et microfibres sur plusieurs structures pilotes.
- Le nettoyage et l'entretien du gros matériel nécessitant des contrôles spécifiques,
- L'entretien des dispositifs de sécurité et notamment des extincteurs mis à la disposition de son personnel ou des usagers du service, selon les normes et aux endroits fixés par les règlements de sécurité.

Les travaux nécessitant, soit des compétences, soit du matériel spécifique, seront confiés à une entreprise extérieure, après étude de devis comparatifs : exemple, les vitres.

Une attention particulière sera apportée concernant cette mission du délégataire afin de limiter tout dysfonctionnement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-202439-DE

S²LOW

RPE « La Passerelle » idem « Brin d'Éveil »

Modalités d'organisation concernant la réalisation des opérations courantes d'entretien des bâtiments

NATURE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS	EXECUTES A LA CHARGE DE	MODALITES D'ORGANISATION
Mise en conformité aux règles de sécurité (contrôles)	Déléataire	
CANALISATIONS ET ACCESSOIRES (regards, tampons, cadres, ventouses, etc...)		
Extension	Collectivité	
Déplacement	Collectivité	
Hydrocurage des réseaux	Déléataire	Sous-traitance
Renouvellement	Collectivité	
GENIE CIVIL ET BATIMENTS		
Ouvrages en béton, en maçonnerie ou en bois		
Renouvellement	Collectivité	
Réparations localisées de fissures, d'étanchéité, d'enduit, etc	Déléataire	
Réparation d'éclats de béton	Déléataire	Interne ou sous-traitance
Peinture intérieure	Déléataire	Sous-traitance
Peinture extérieure	Collectivité	
Entretien-réparation des sols intérieurs	Déléataire	Interne ou sous-traitance
Réfection, renouvellement des sols intérieurs	Collectivité	
Réfection d'étanchéité	Collectivité	
Plomberie - Chauffage		
Entretien --réparation chauffage - plomberie	Déléataire	Interne ou sous-traitance
Renouvellement des appareils de chauffage	Collectivité	
Renouvellement des équipements sanitaires (robinetteries, toilettes, lavabos, etc...)	Déléataire	Interne ou sous-traitance
Ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie et mobiliers		
Renouvellement	Collectivité	
Protection anticorrosion et peintures	Déléataire	Interne ou Sous-traitance
Renouvellement du mobilier	Déléataire	Interne ou Sous-traitance
Matériel électrique, électroménager, luminaire, store		
Entretien et renouvellement	Déléataire	Sous-traitance
VMC		
Entretien	Déléataire	Sous-traitance
Renouvellement	Collectivité	
Toiture, couverture, zinguerie		
Entretien courant	Déléataire	
Renouvellement	Collectivité	
Réparations localisées	Déléataire	
Renouvellement de l'étanchéité	Collectivité	

AMENAGEMENTS EXTERIEURS		
Réseaux divers		
Renouvellement de l'éclairage extérieur des ouvrages et des sites	Collectivité	
Renouvellement des réseaux enterrés	Collectivité	
Entretien courant	Délégataire	Interne ou Sous-traitance
Clôtures et portails - annexes des bâtiments		
Peinture et entretien	Délégataire	Interne ou sous-traitance
Renouvellement	Collectivité	
Espaces verts		
Entretien courant des gazons et arbustes	Collectivité	
Plantations	Collectivité	
Voies de circulation interne – parking privé		
Entretien de la signalétique horizontale et verticale et des voiries	Délégataire	Interne ou Sous-traitance
Renouvellement de la signalétique horizontale et verticale	Délégataire	Interne ou Sous-traitance
Réfection voirie	Collectivité	
Aires de jeux intérieures et extérieures		
Entretien et réparation	Délégataire	Interne ou Sous-traitance
Vérification mensuelle, trimestrielle et annuelle	Délégataire	Interne ou Sous-traitance
Renouvellement	Collectivité	
Conteneur déchets		
Entretien courant + nettoyage, désinfection	Délégataire	Interne
Renouvellement et réparation	Collectivité	

➤ Acquisitions et renouvellement du mobilier et matériel

La Mutualité Française Limousine, lors d'une délégation de 6 années, prévoit le renouvellement ou l'acquisition de matériel électroménager ainsi que du petit mobilier en lien avec l'évolution du projet d'accueil et l'aménagement de l'espace.

Les investissements importants sont prévus en début de délégation et les amortissements échelonnés selon les règles, sur la période du contrat comme cela peut être le cas pour l'acquisition du matériel informatique et de téléphonie, la licence du logiciel métier ainsi qu'une enveloppe pour des achats complémentaires de matériel lors de l'ouverture.

La Caf de la Corrèze sera sollicitée pour subventionner une partie de ces dépenses.

La Mutualité Française Limousine propose ci-dessous un planning de renouvellement du mobilier et du matériel pour les 6 années de la durée de la convention de DSP pour chacun des établissements.

Renouvellement – Acquisition – Travaux pour chacune des micro-crèches	
Matériel éducatif réouverture du service	800
Matériel informatique/téléphonie	1940
Logiciel Métier	1200
TOTAL INVESTISSEMENTS	8 900

➤ Inventaire et état des lieux

La Mutualité Française Limousine propose d'effectuer le jour d'entrée en jouissance :

- Un état des lieux d'entrée
- Un inventaire contradictoire du matériel.

Il sera mis à jour chaque année, en intégrant les acquisitions, justifiées par factures et en retirant les éléments hors d'usage.

Une proposition de modèle d'inventaire est proposée en annexe.

Une trame d'état des lieux est également jointe.

4-5 Le plan de communication

Le service communication de la Mutualité Française Limousine assure le relais d'informations et la promotion de l'établissement tant en interne pour les salariés, qu'en externe auprès du grand public.

La Mutualité Française Limousine veille à coordonner, rassembler et créer un message unique de l'information diffusée.

Pour ce qui est du RPE « La Passerelle », les objectifs seront :

- d'informer les familles, les professionnels de l'accueil individuel sur la réouverture du service et son fonctionnement. Pour tous les documents, le logo de la collectivité sera apposé.
- de proposer éventuellement une nouvelle identité au service avec un logo. Exemple de logos proposés à une collectivité.

Les
BAMB'ISLOIS 

LES BAMB'ISLOIS 

Le service communication est un véritable « prestataire de services » :

- Création en interne des supports de communication et documents d'information,
- Rôle de conseil, d'accompagnement et d'aide dans les démarches de communication,
- Promotion des établissements.

Notre service communication, en lien avec la direction du Pôle et les responsables, a travaillé à la refonte de son site internet permettant d'y ajouter des fonctionnalités et modernisant ainsi la forme de celui-ci. Il est accessible depuis le 8 mars 2023.

A titre d'exemple, des visites virtuelles des EAJE seront mises en ligne, des informations sur les possibilités d'accueil ponctuel seront accessibles, comme des formulaires permettant de faire une demande de préadmission en ligne, de contacter directement la structure ou de faire une réclamation.



Petite enfance

Nos engagements

Nos 19 établissements et services petite enfance

Demande de pré-inscription

LE DESTINATAIRE DE SERVICE

Actualités

- Chiffre vert des parents
- Bonne année 2023
- Lancement de Babylife

Nos offres de service de qualité petite enfance

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Membre de vyv³

Exemple de page structure

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 087-218711000-20240705-202439-DE

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Crèche Lili Prune - Les Cors

3 pièces de 45 m² environ
150 m² de terrain
1000 €

Actualités

- Collaboration avec parents
- Lancement de l'atelier Petite Bibliothèque
- Scène ouverte 2023

Nouvelles offres d'emplois du secteur petite enfance

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Services et coordonnées
Les services et coordonnées de l'équipe de la crèche

Accueil | **Services et accompagnement** | **Agenda**

Création de supports et diffusion

Plaquette

Le dépliant sera mis à disposition de la cible concernée et du grand public, mais également diffusé auprès des collectivités, institutions et partenaires, Le dépliant de « Brin d'Eveil » sera également diffusé au RPE dans la cadre de la mission de guichet unique. *Vous trouverez ci-joint des exemples de plaquette de RPE et de celle de « Brin d'Eveil »*

Il est disponible sur le porte-brochure de la structure. Une distribution sera également faite au sein de la mairie et des différents services dédiés à l'enfance jeunesse.

Site internet

Présentation de l'établissement et relais d'informations sur le site Internet de la Mutualité Française Limousine : www.mutualitelimousine.fr.

• Liens utiles sur les sites consacrés à la Petite Enfance :

- <http://www.mon-enfant.fr>
- <http://www.haute-vienne.fr>
- ...

Relais presse

Relais des événements concernant les établissements par des articles dans la Presse Quotidienne Régionale (visites extérieures, activités réalisées avec les enfants...) afin de valoriser les événements et projets des structures.

Livret d'accueil

Le RPE pourra également présenter livret d'accueil de « Brin d'Eveil » permettant d'informer les parents et de les sensibiliser sur le fonctionnement de la structure au quotidien. *En exemple, est annexé celui de la crèche.*

Affichage

Il informe les parents des actualités et contribue ainsi à la qualité de l'accueil.

Liste contacts

Elle renseigne les familles et professionnels sur les institutions et services en lien avec la petite enfance sur le territoire. *Vous trouverez en annexe celui de Brin d'Eveil.*

Actions de prévention – santé

Après avoir fait le choix des actions à développer dans la structure et fixé une date, l'équipe sollicite le service communication pour la création d'affiches et de flyers afin d'inviter les familles, les professionnels et les partenaires.

Rencontres/débats parentalité

Dans le même cadre que pour les actions prévention-santé, des outils d'information sont créés.

4-6 Le partenariat avec la commune d'Oradour-sur-Glane et l'information dans le cadre du suivi de la DSP

➤ Les interlocuteurs

L'interlocuteur privilégié de la Mutualité Française Limousine auprès de la collectivité pour assurer le suivi de l'exécution du contrat, la coordination et l'aspect partenarial sera la directrice du Pôle Petite Enfance, Delphine DELACOUR et par délégation son adjointe, Wicky REJASSE.

Le suivi éducatif sera quant à lui assuré par l'animateur du RPE.

➤ Les différents outils et leurs modalités

La Mutualité Française Limousine proposera des moyens et méthodes à disposition de la collectivité afin qu'elle assure la vérification et le contrôle du fonctionnement du RPE.

Afin de développer des relations satisfaisantes pour les deux parties, la Mutualité Française Limousine met en place un outil de liaison : rapport annuel comprenant les éléments de bilan et de perspectives de la structure transmis avant le 1^{er} juin.

La Mutualité Française Limousine propose de rencontrer régulièrement la collectivité au cours de l'année afin de renforcer la collaboration. Un certain nombre de rencontres sont formalisées, toutefois la Mutualité Française Limousine reste disponible pour d'autres temps plus informels :

● Un comité de pilotage du RPE

Une instance annuelle permettant de partager le diagnostic du territoire, d'évaluer le fonctionnement du RPE et de piloter les orientations et actions du service sera mis en place.

Il est composé de :

- l'animateur du RPE,
- d'un représentant de la Mutualité Française Limousine,
- de représentants des communes d'Oradour-sur-Glane, de Javerdat et de Cieux,
- d'un représentant de la Caf, de la Msa et du Conseil départemental
- éventuellement de représentants des familles, de professionnels de l'accueil individuel

Au besoin, il pourra se réunir plus régulièrement, notamment lors de la phase de démarrage de l'activité.

Le comité de pilotage sera organisé en même temps que le comité de gestion de la crèche.

● Visite annuelle des locaux

Afin de permettre aux collectivités de s'assurer du bon entretien de l'établissement et de ses équipements, le délégataire proposera une visite annuelle des installations.

Pourront être évoqués, les travaux de grosse réparation, d'aménagement et d'amélioration à prévoir.

Convention territoriale globale

Dans le cadre de cette démarche et de son suivi, la MFL se rendra disponible pour travailler avec les partenaires de territoire et être ressource sur ses domaines de compétence contribuant ainsi aux réflexions concernant les enjeux prioritaires qui auront été définis.

➤ Les relations avec les partenaires des collectivités

La Mutualité Française Limousine signera avec la CAF de la Haute-Vienne une convention d'objectifs et de financements après validation du projet de fonctionnement du RPE « La Passerelle ».

Ainsi, elle pourra bénéficier de son soutien financier via la prestation de service socle, le bonus territoire CTG et l'éventuel Bonus mission renforcée.

D'autre part, Mutualité Française Limousine s'investit dans les différentes instances locales de son champ d'activités.

Comme acteur reconnu dans le champ de la petite enfance, la directrice du Pôle Petite Enfance de la Mutualité Française Limousine a participé à la commission opérationnelle « Accueil Petite Enfance » dans le cadre de la rédaction du Schéma Départemental des Services aux Familles de la Haute-Vienne, validé en 2017. Elle est également membre d'un groupe de travail permettant la déclinaison opérationnelle de ce schéma sur les territoires, tout comme son adjointe. Elle a également intégré depuis septembre 2022 le Comité départemental des services aux familles.

5- Le dossier financier

L'offre financière tient compte des données transmises par Evelyne BELAIR, Chargée de Conseil et de Développement Territorial de la CAF de la Haute Vienne - Service Aux Partenaires.

Ainsi, il a été retenu pour une activité en année complète et un temps de travail de l'animateur à 0.4 ETP :

- Prestation de service socle versée par la Caf : 11 585 € avec une évolution du montant de 0.25% par an
- Financement forfaitaire CAF pour mission renforcée : 3 224 € à partir de 2025 avec une évolution du montant de 0.25%
- Bonus territoire CTG de 6 690 € → ce montant n'a pas été réévaluer car il est au-dessus du financement proposé pour une offre nouvelle

La participation financière proposée pour la durée du contrat est de :
33 971€, soit en moyenne 8 493€ par an sur 4 années.

Vous trouverez en annexe, le dossier financier, réparti en plusieurs parties, nécessaires à la compréhension de sa construction pour chacun des services :

- Synthèse compte prévisionnel d'exploitation avec contribution annuelle de la collectivité sur 6 ans
- Note sur les budgets prévisionnels
- Données prévisionnelles concernant l'activité
- Effectif et frais du personnel
- Compte prévisionnel d'exploitation
- Frais de gestion de délégataire
- Détail des investissements
- Ainsi que le Compte de Résultat consolidé selon le modèle joint

Conclusion

La Mutualité Française Limousine fait acte de candidature pour répondre à la Délégation de service public qui porte sur la gestion d'un Relais Petite Enfance situé sur la commune d'Oradour sur Glane avec le souhait profond de :

- **Développer un partenariat complémentaire à celui déjà existant avec la crèche « Brin d'éveil »**, avec la commune d'Oradour sur Glane, les acteurs Petite Enfance-Enfance-Jeunesse du territoire, les institutions dans le respect des valeurs mutualistes : liberté et démocratie ;
- **Assurer l'exécution, la continuité du service ainsi que l'égalité des usagers**, accueillis au sein de l'établissement ;
- **Garantir à la collectivité une gestion rigoureuse de qualité**, dans le respect des valeurs mutualistes et citoyennes : solidarité et responsabilité ;
- **Développer un observatoire des conditions locales de l'accueil du jeune enfant**, en lien avec les besoins des professionnels de l'accueil individuel, des familles et enfants du territoire ;
- **Favoriser la dynamique auprès des enfants et des professionnels de l'accueil individuel** grâce à un projet éducatif pertinent ;
- **Afficher notre volonté d'adaptation et d'innovation** aux besoins des professionnels de l'accueil individuel, des familles et du territoire ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-202440-DE

S²LO

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département de la Haute-Vienne

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/ 40

Séance ordinaire du Vendredi 05 Juillet 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt quatre, le cinq juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 juin 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, Mme Sophie GOURINAT, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Eric FENOLL à M Benoît SADRY, M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

ABSENT EXCUSE :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Jean BALLOT

OBJET : Procédure vente de biens de sections – La Valade

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 3 – Domaine et Patrimoine

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 3.2 – Aliénations

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 85-30 du 09 janvier 1985 relative à la protection de la montagne dite Loi Montagne,

Vu la loi n° 99-574 du 09 juillet 1999 portant loi d'orientation agricole de 1999,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant libertés et responsabilités du 13 août 2004,

Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Considérant que les parcelles cadastrées section BO numéros 225 et 367 sont considérées comme des biens de section,

Considérant la demande formulée par Monsieur Stéphane Fontanillas en date du 10 février 2023, appartenant à la section de la Fauvettev
Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de donner un accord de principe pour le lancement de la procédure de vente des biens de section (deux parcelles) cadastrés section BO numéros 225 et 367 située au lieu-dit « la Valade »,
- de solliciter l'avis des domaines pour définir un prix de vente,
- de lancer la procédure de consultation des électeurs de la section après que l'ensemble des pièces et des éléments circonstanciés soient réunis,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les démarches nécessaires en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 05 juillet 2024.

Le Maire,



Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 08 juillet 2024
Affichage le : 08 juillet 2024

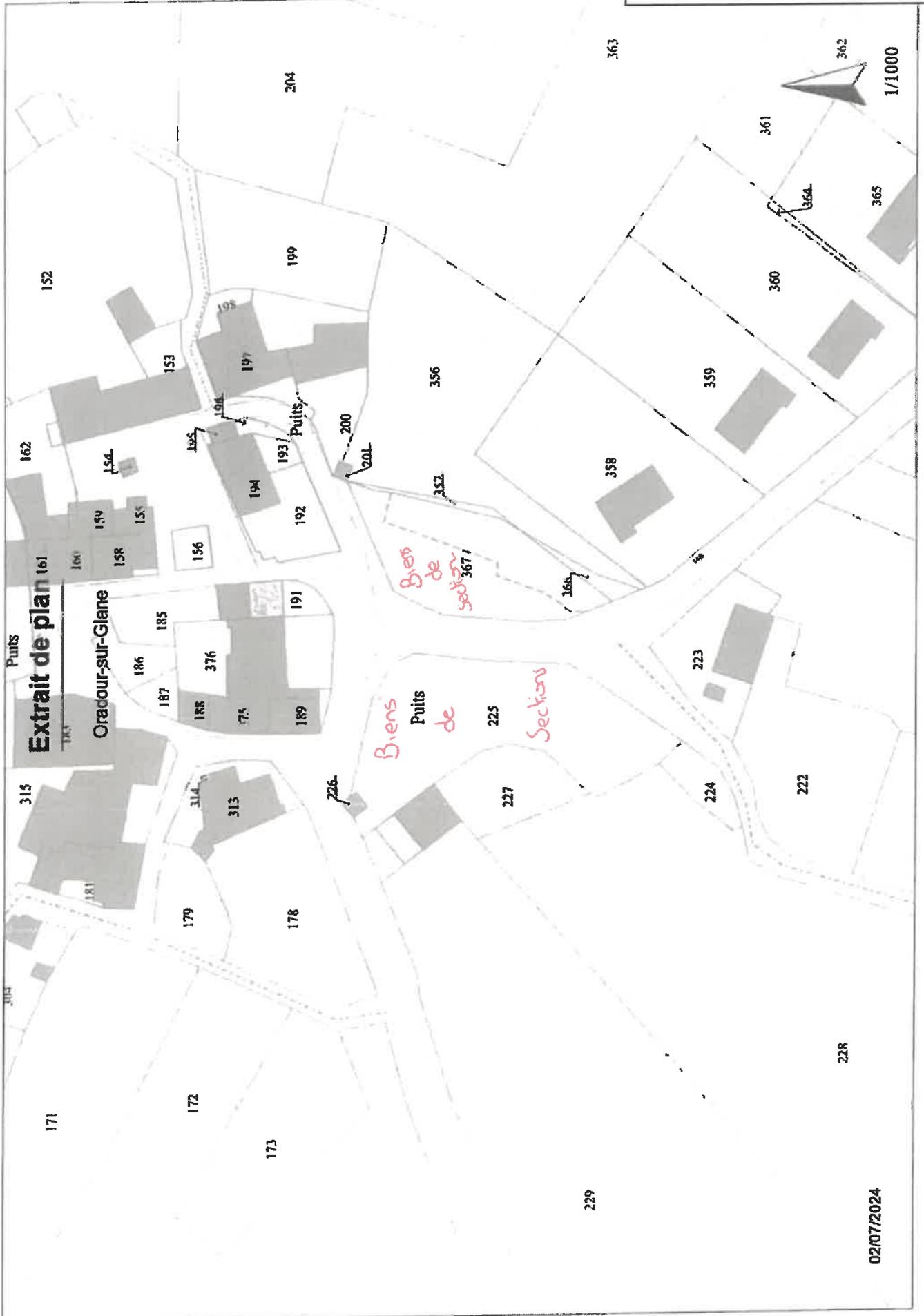
Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 087-218711000-20240705-202440-DE



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-202441-DE



Département de la Haute-Vienne

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/41

Séance ordinaire du Vendredi 05 Juillet 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt quatre, le cinq juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 juin 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, Mme Sophie GOURINAT, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Eric FENOLL à M Benoît SADRY, M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

ABSENT EXCUSE :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Jean BALLOT

OBJET : REVISION DE LOYERS DE LOCAUX COMMUNAUX

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 3 – Domaine et Patrimoine

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 3.3 – Locations

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2019/17 en date du 1^{er} mars 2019 portant sur la mise à disposition de l'association « BODY FORME ORADOUR » d'un local communal d'une surface totale d'environ 203 m² situé rue Guy Pauchou, et sur l'autorisation donnée au Maire pour signer la convention subséquente,

Vu la délibération en date du 24 septembre 2014 fixant les modalités d'occupation d'un local communal par Monsieur François Mercier, pour héberger son activité professionnelle, situé rue Guy Pauchou

Considérant la demande conjointe formulée par l'association Body Forme Oradour et par Monsieur François Mercier afin de revoir les surfaces du bâtiment communal situé rue Guy Pauchou, utilisé par chacune des deux parties pour abriter ces deux activités, Considérant le souhait de Monsieur François Mercier de réduire son espace professionnel,

Considérant le souhait de l'Association Body Forme d'étendre son activité et de ce fait de solliciter un espace professionnel supplémentaire,

Considérant que les deux parties s'accordent sur une redistribution des locaux à raison de 19 m² (retrait pour la partie utilisée par Monsieur Mercier et augmentation pour la partie utilisée par Body Forme Oradour),

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, retient l'idée

- **DE REVOIR LES SURFACES LOCATIVES** respectivement allouées à l'association Body Forme Oradour (222 m²) et à Monsieur François Mercier (35 m²) à compter du 1^{er} août 2024,
- **DE REVOIR LE MONTANT DES LOYERS RESPECTIFS selon les surfaces occupées soit :**
 - Un loyer mensuel de 550,44 € pour l'association Body Forme Oradour à compter du 1^{er} août 2024,
 - Un loyer mensuel de 219,24 € pour M François Mercier à compter du 1^{er} août 2024.
- **ET D'AUTORISER M. le Maire** à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces ou documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 05 juillet 2024.

Le Maire,



Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 08 juillet 2024

Affichage le : 08 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-202442-DE

S²LO

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département de la Haute-Vienne

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/ 42

Séance ordinaire du Vendredi 05 Juillet 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt quatre, le cinq juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 juin 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, Mme Sophie GOURINAT, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Eric FENOLL à Benoît SADRY, M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

.

ABSENT EXCUSE :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Jean BALLOT

Cette délibération annule et remplace celle du 31 mai 2024 référencée 2024/036 ayant même objet. Cette délibération intègre l'avis du comptable public.

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES « DIVERS PRODUITS »

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 9 – Autres domaines de compétence

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 9-1 – Compétences des communes

Le conseil municipal,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération n°2017/73 du 15/12/2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) ;

Vu l'arrêté municipal du 30 décembre 2008 instituant une régie de recettes pour la perception de « divers produits » modifié par différents arrêtés municipaux ;

Considérant l'instauration de la redevance de stationnement et du forfait post-stationnement prévus à l'article L2333-87 du CGCT par délibération du 31 mai 2024 (délibération 2024/36)

Considérant qu'il convient de disposer d'un acte constitutif de la régie reprenant l'ensemble des modifications intervenues depuis la création de la régie de recettes conforme à la réglementation en vigueur.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26 juin 2024;

DECIDE,

L'acte constitutif de la régie de recettes «Divers produits » est modifié ainsi qu'il suit :

Article 1^{er} - La régie est installée auprès du secrétariat de mairie, 1 place de Charles DE GAULLE, 87520 ORADOUR SUR GLANE. Elle fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 2 - La régie encaisse les produits suivants :

- location des salles municipales - article 752 (M57)
- photocopies – article 706888 (M57)
- frais de reprographie dossier de consultation des entreprises – article 706888 (M57)
- dons et quêtes à mariage – article 756 (M57)
- droits de place – article 73154 (M57)
- droits de stationnement – article 70321 (M57)
- redevance de stationnement – article 70383 (M57)

Article 3 - Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : numéraire ;
- 2° : chèques bancaires, postaux ou assimilés ;
- 3° : carte bancaire ;

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance tirée de carnets à souche.

La redevance de stationnement sera perçue au moyen d'horodateurs délivrant à l'usager un reçu daté et numéroté.

Article 4 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de Direction des Finances Publiques de la Haute-Vienne.

Article 5 – L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

Article 6 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 500 € Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 1 000 €.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-202442-DE

S'LO

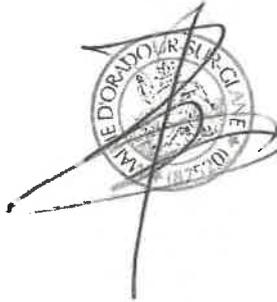
Article 7 - Le régisseur est tenu de verser au service de gestion comptable le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois.

Article 8 - Le régisseur verse auprès du service comptabilité de la Mairie la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois .

Article 9 - Le Maire et le comptable public assignataire de Saint-Junien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 05 juillet 2024.

Le Maire,



Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 08 juillet 2024
Affichage le : 08 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-202443-DE

S²LO

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024 / 44

Séance ordinaire du Vendredi 05 Juillet 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt quatre, le cinq juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 juin 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, Mme Sophie GOURINAT, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Eric FENOLL à M Benoît SADRY, M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

ABSENT EXCUSE :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Jean BALLOT

OBJET : RECRUTEMENT D'ATTACHE PRINCIPAL À TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 4 - Fonction publique

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Nomenclature « ACTES » n° 3 : 4.1.1 – Création, transformation de postes

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant que la Ville d'Oradour-sur-Glane souhaite s'entourer d'un cadre de la fonction publique expérimenté pour occuper le poste de directeur général des services,

Considérant que cet emploi peut être occupé de manière permanente par un attaché territorial principal,

Et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-202443-DE

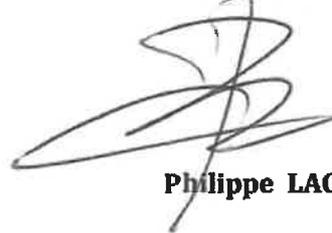
S²LO

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **DE CRÉER** un poste permanent d'attaché territorial principal à compter du 1^{er} septembre 2024, et ce, à raison de 35/35^{ème},
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé attaché principal et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits chaque année au budget communal,
- **ET DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 05 juillet 2024.

Le Maire,



Philippe LACROIX



Transmis en Sous-Préfecture le : 08 juillet 2024
Affichage le : 08 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-2024043-DE

S²LO

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département de la Haute-Vienne

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/ 43

Séance ordinaire du Vendredi 05 Juillet 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt quatre, le cinq juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 juin 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, Mme Sophie GOURINAT, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Eric FENOLL à M Benoît SADRY, M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

ABSENT EXCUSE :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Jean BALLOT

OBJET : Création d'un poste de technicien territorial

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 4 - Fonction publique

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Nomenclature « ACTES » n° 3 : 4.1.1 – Création, transformation de postes

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité .

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2024, un emploi permanent de Technicien territorial relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Technicien territorial à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-2024043-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade de technicien territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de responsable technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024

- D'autoriser le Maire à engager les démarches et à signer toutes les pièces ou documents nécessaires pour mener à bien ce recrutement.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 05 juillet 2024.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Lacroix', written over a faint circular stamp.

Philippe LACROIX



Transmis en Sous-Préfecture le : 08 juillet 2024
Affichage le : 08 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-452024-DE

S²LO

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/ 45

Séance ordinaire du Vendredi 05 Juillet 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt quatre, le cinq juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 juin 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, Mme Sophie GOURINAT, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Eric FENOLL à M Benoît SADRY, M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

ABSENT EXCUSE :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Jean BALLOT

OBJET : Echange de terrains

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 3 – Domaine et Patrimoine

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande formulée par les membres de l'indivision Raynaud en date du 27 mai 2024,

Considérant qu'une procédure d'échanges de terrains avait été initiée en 2012 et qu'elle n'a pas été suivi d'effets du fait du demandeur,

Considérant qu'un bornage a été effectué,

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-452024-DE



Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de proposer à l'indivision Raynaud d'acquérir la parcelle cadastrée section BO N° 366 (bien de section) en appliquant la procédure afférente à la vente de biens de sections
- de demander à l'indivision Raynaud de se positionner sur le devenir de la parcelle cadastrée section BO n° 357 (soit l'indivision décide de conserver cette parcelle, soit l'indivision souhaite la céder à la commune d'Oradour-sur-Glane)
- de lancer la procédure de consultation des électeurs de la section après que l'ensemble des pièces et des éléments circonstanciés soient réunis après accord de principe des membres de l'indivision Raynaud,
- de dire que les frais d'actes afférents à ce dossier seront supportés par l'indivision Raynaud,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les démarches nécessaires en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 05 juillet 2024.

Le Maire,

Philippe LACROIX



Transmis en Sous-Préfecture le : 08 juillet 2024

Affichage le : 08 juillet 2024

PLAN DE DIVISION
Propriété Indivision RAYNAUD
La Valade ORADOUR SUR GLANE (87)
Parcelles section BO no 203-206

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 05/07/2024

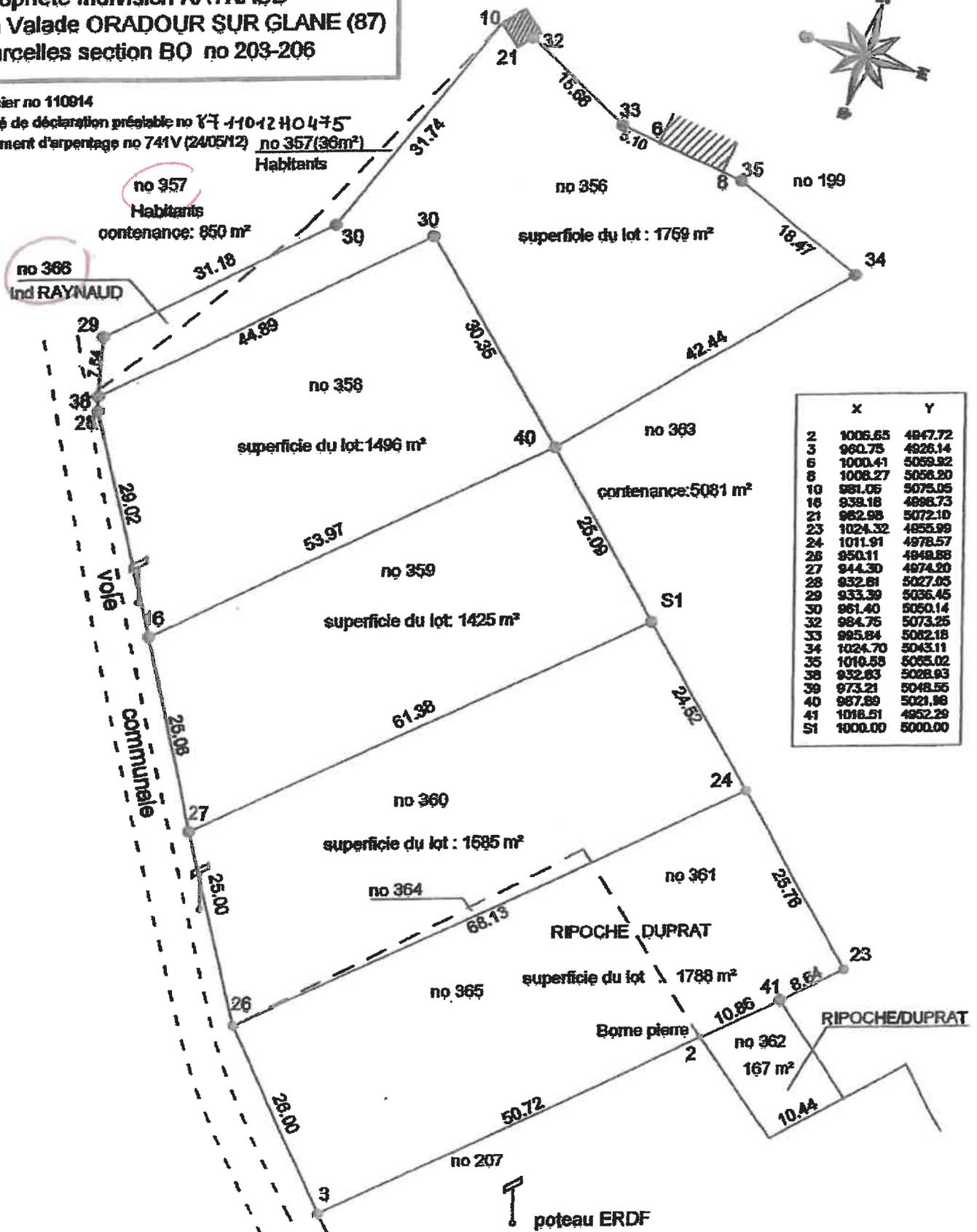
ID : 087-218711000-20240705-452024-DE



Dossier no 110914

Arrêté de déclaration préalable no 17-110-12 H 0475

Document d'arpentage no 741V (240512) no 357 (36m²)



	X	Y
2	1006.65	4947.72
3	960.75	4826.14
6	1000.41	5059.92
8	1008.27	5056.20
10	981.05	5075.05
18	938.18	4888.73
21	982.98	5072.10
23	1024.32	4855.99
24	1011.91	4978.57
26	950.11	4949.86
27	944.30	4974.20
28	932.81	5027.05
29	933.39	5036.45
30	961.40	5050.14
32	984.75	5073.25
33	995.84	5082.18
34	1024.70	5043.11
35	1010.58	5065.02
38	932.83	5028.93
39	973.21	5048.56
40	987.89	5021.86
41	1018.51	4852.29
S1	1000.00	5000.00

René Claude DUCLOS Géomètre - Expert DPLG
 49, Av Georges DUMAS 87000 LIMOGES
 Tél : 05 55 32 44 15 Fax : 05 55 32 53 13

- poteau ERDF
- borne OGE
- application cadastrale

Echelle : 1/625

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

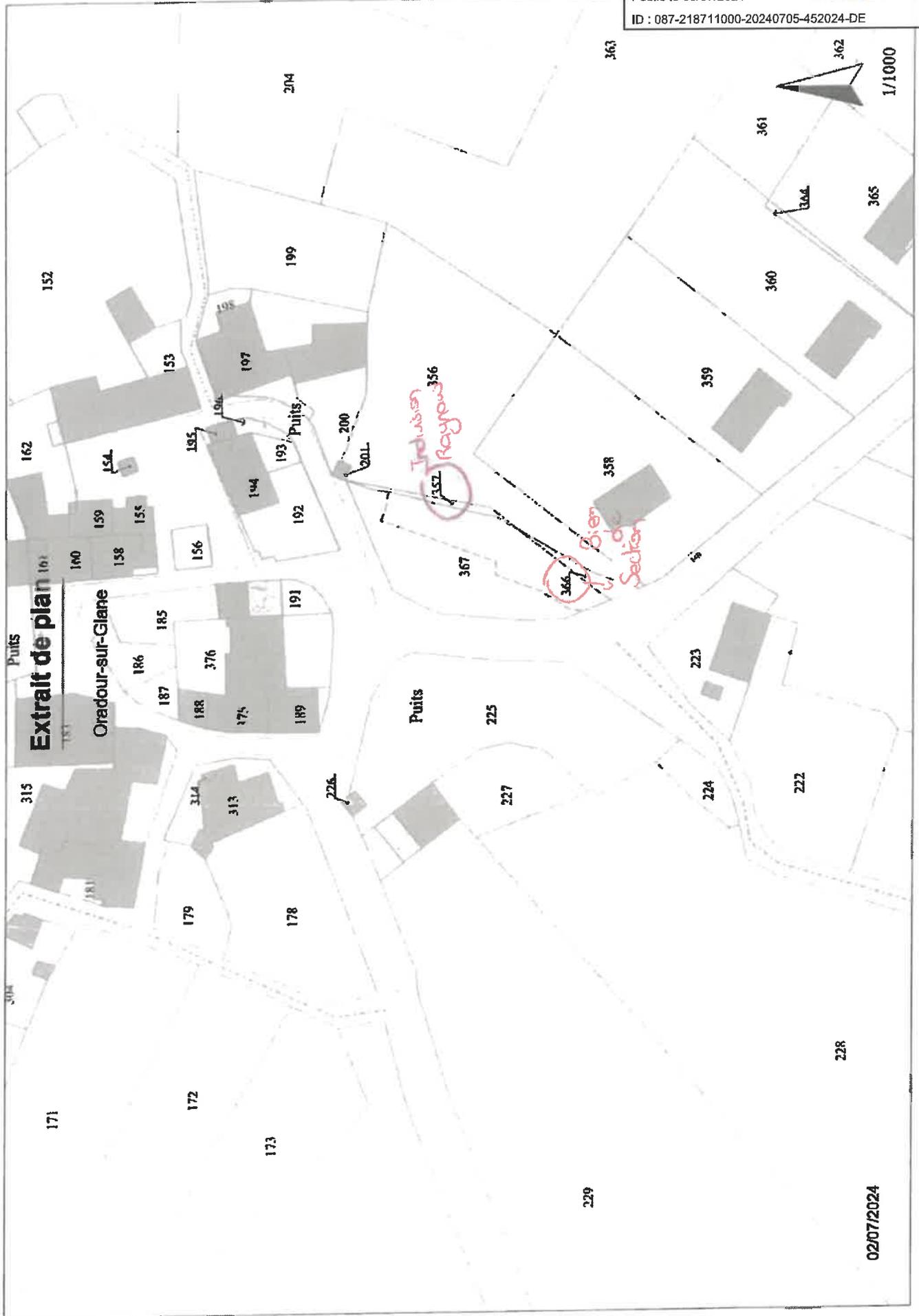
Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 087-218711000-20240705-452024-DE



Situation actuelle



02/07/2024